



RAPPORT ANNUEL 2015-2016



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016.

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	2
Mission, vision et valeurs de l'OOAQ	3
Rapport de la présidence et de la direction générale	4
Composition du Conseil d'administration	8
Rapport du Conseil d'administration	9
Prix et distinctions	11
Rapport du secrétariat général	14
Rapport des services professionnels	17
Rapport des services administratifs	33
Rapport du service des communications	34
Rapport du Bureau du syndic	36
Personnel de la permanence	40
Rapport du comité d'admission	42
Rapport du comité de révision des équivalences	48
Rapport du comité de l'inspection professionnelle	49
Rapport du comité de révision des plaintes	58
Rapport du Conseil de discipline	59
Rapport du comité de la formation	61
Rapport du comité des prix	63
Tableau des membres	64
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	69
États financiers	70

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 17 juin 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, le 17 juin 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A.

Présidente et directrice générale
Orthophoniste et administratrice agréée

Montréal, le 17 juin 2016

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, c'est avec grand plaisir que je vous adresse le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A.

Présidente et directrice générale
Orthophoniste et administratrice agréée

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ

MISSION

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres soit l'audition, le langage, la voix, la parole, la communication et leurs troubles.

Pour favoriser l'accès à des services de qualité à la population, l'Ordre contrôle l'admission aux titres d'orthophoniste et d'audiologiste, soutient le maintien et le développement de la compétence de ses membres et surveille la qualité et l'intégrité de leur exercice professionnel.

L'Ordre s'assure également de mettre à la disposition de la population une information transparente qui facilite une meilleure compréhension des mécanismes de protection du public disponibles et des recours possibles. Afin de favoriser une prise de décisions éclairée par les élus et les citoyens, l'Ordre réalise aussi des activités d'information et de prévention et prend position dans les débats de société concernant notamment la santé et l'éducation.

VISION

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est une organisation dynamique, pratiquant un leadership rassembleur et une approche collaborative orientée vers la réponse aux besoins de la population.

Symbole d'excellence, gage de qualité, l'Ordre réunit des professionnels compétents et engagés collectivement dans la réalisation de sa mission.

La synergie ainsi créée contribue à faire de l'OOAQ une référence, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, en matière d'intervention auprès des clientèles présentant des troubles de la communication.

VALEURS

Pour réaliser sa mission de protection du public et maintenir la confiance de la population, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec adhère aux cinq valeurs suivantes :

- › COMPÉTENCE ;
- › INTÉGRITÉ ;
- › RIGUEUR ;
- › TRANSPARENCE ;
- › COLLABORATION.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



MANDAT

En plus d'être le leader stratégique et le porte-parole de l'organisation, le président d'un ordre professionnel voit son mandat précisé dans la loi. Ainsi, comme stipulé à l'article 80 du *Code des professions*, le président exerce un droit de surveillance générale sur toutes les affaires de l'Ordre. Il préside notamment les séances du Conseil d'administration en plus de s'assurer de la saine gouvernance de l'Ordre, selon les dispositions de l'article 62.

Les principales fonctions de la direction générale consistent à mettre en œuvre les orientations et les décisions du Conseil d'administration en gérant l'ensemble des opérations de la permanence, incluant les ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles.

SAINE GOUVERNANCE

Les élections au Conseil d'administration ont été l'occasion d'accueillir plusieurs nouveaux administrateurs. L'Ordre a investi de façon significative dans la formation de ses dirigeants afin de leur permettre de s'initier à leurs nouvelles fonctions. Les sujets abordés portaient sur les rôles et les responsabilités des administrateurs, les communications entre les différentes instances d'un ordre, l'équité procédurale et le déroulement de réunions efficaces. Tous les administrateurs ont aussi assisté au Colloque des dirigeants des ordres professionnels ayant pour thème la gestion des risques. L'intégration de ces différents concepts et leur mise en application devront faire partie des objectifs de développement à poursuivre au cours du prochain exercice.

En août, l'Ordre a participé à la consultation de la ministre de la Justice, responsable de l'application des lois professionnelles, portant sur le premier volet de la réforme du *Code des*

professions. Cette consultation a été réalisée en vue de la préparation d'un projet de loi visant à moderniser la gouvernance des ordres professionnels. La perspective du dépôt de ce projet de loi a notamment entraîné une accélération des discussions entre les administrateurs à propos du modèle de gouvernance de l'Ordre.

En matière de réglementation, l'année a été couronnée par l'aboutissement du vaste chantier de modernisation du *Code de déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*. La rédaction, plus adaptée, actuelle et transparente, facilitera l'interprétation du code, à la fois par les professionnels et par la population. La publication de ce règlement, au cours du prochain exercice, constituera un atout pour la protection du public.

SOUTIEN À L'EXERCICE PROFESSIONNEL

En contexte d'évolution continue du nombre de détenteurs de permis, l'Ordre a poursuivi sa lancée dans la mise en œuvre d'outils développés selon les meilleures pratiques afin de soutenir les orthophonistes et les audiologistes dans le maintien et le développement de leurs compétences, notamment avec le programme de formation continue, maintenant offert en salle et en ligne, et le programme d'inspection en 3 phases. Avec d'autres ordres, l'OOAQ a initié un groupe de travail visant à faciliter l'accès aux données scientifiques pour les membres des ordres professionnels. L'Ordre est également très impliqué dans les travaux du Conseil interpersonnel du Québec (CIQ) concernant les enjeux entourant la télépratique.

Au chapitre de la mobilité de la main-d'œuvre, la sensibilisation faite aux membres de comités à l'égard de l'importance d'analyser leurs travaux et de formuler des recommandations



au Conseil d'administration a permis de poursuivre l'amélioration continue du processus d'admission. Ainsi, la bonification des outils destinés à accompagner les candidats étrangers dans la préparation de leur dossier leur permet de fournir un portrait plus complet en première instance et contribuera à réduire le recours au comité de révision des équivalences.

L'Ordre demeure impliqué dans les travaux de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie (ACOROA). Suite au départ de plusieurs pionniers de l'organisme, l'ACOROA est présentement en repositionnement stratégique au sujet de son mandat et de sa pérennité, des défis auxquels font face périodiquement les organismes pancanadiens de cette nature.

Au début de l'année 2016, les négociations avec la France ont repris à une cadence accélérée dans le but de conclure un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM). Cet accord, rendu possible suite au rehaussement du diplôme terminal français, favoriserait la mobilité des orthophonistes entre la France et le Québec. La signature de l'ARM est prévue au prochain exercice.

COMMUNICATIONS ET PARTENARIATS

Suite à l'élaboration du plan de communication, une nouvelle ligne graphique a été développée. L'arrivée d'une responsable des communications a notamment permis de concrétiser la modernisation des outils de communications avec les membres et d'augmenter la fréquence des parutions de l'infolettre destinée aux orthophonistes et aux audiologistes.

Considérant le contexte socioéconomique du Québec, les réformes du secteur public en santé et en éducation, notamment, et les besoins croissants de la population au regard des

« *La Vision 2025 : une décennie de changement, s'articule autour de quatre enjeux des professions : l'adéquation entre la formation initiale et la pratique clinique dans un contexte de changement accéléré, les enjeux propres à la société québécoise, le développement de l'expertise à l'international et la difficulté de maintenir la cohérence entre l'évolution des professions au plan scientifique et celle des lois et règlements qui les régissent.* »

« En suscitant la réflexion *Faire mieux, différemment*, l'OOAQ veut encourager les orthophonistes et les audiologistes à évaluer l'efficacité de leurs pratiques ainsi que la valeur ajoutée des gestes qu'ils posent et les soutenir dans le partage de modèles d'organisation du travail innovants et adaptés aux nouvelles réalités. »

services en orthophonie et en audiologie, l'Ordre a amorcé, auprès des professionnels, des communications suscitant la réflexion *Faire mieux, différemment*. S'appuyant sur une vision où les actions de chaque professionnel contribuent à créer la synergie au sein du groupe, et à faire rayonner l'expertise de nos professions, l'Ordre a multiplié les occasions de susciter l'innovation et d'inciter les professionnels à évaluer l'efficacité de leurs pratiques ainsi que la valeur ajoutée des gestes qu'ils posent. Dans cette foulée, l'OOAQ a décerné près de 45 000 \$ en prix et subventions pour soutenir le dynamisme de ses membres, l'innovation et le développement de la recherche. L'Ordre a aussi créé une communauté de pratique virtuelle où les membres sont invités à présenter des modèles innovants d'organisation du travail performant. Cette initiative a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation lors de la *Semaine de l'innovation en santé* qui s'est déroulée à l'automne dernier.

L'événement annuel de juin 2015 a été l'occasion de présenter la *Vision 2025 : une décennie de changement*, s'articulant notamment sur quatre enjeux des professions : l'adéquation entre la formation initiale et la pratique clinique dans un contexte de changement accéléré, le développement des professions à l'international, les enjeux propres à la société québécoise et la difficulté de maintenir la cohérence entre l'évolution des professions au plan scientifique et celle des lois et règlements qui les régissent. La *Journée de la présidente*, à laquelle assistaient les administrateurs, membres de comités, personnel de la permanence, professeurs des départements universitaires ainsi que plusieurs orthophonistes et audiologistes, a été consacrée au thème des communications et des relations interpersonnelles. Des outils concrets, portant sur les styles de communication, les personnalités difficiles, la communication non violente et les communications stratégiques ont été présentés dans le but de soutenir les orthophonistes et les audiologistes dans le développement de tous les axes de leur profil de compétences afin qu'ils puissent prendre leur place sagement et exercer efficacement leur rôle d'influence dans leur communauté, au sein des équipes interdisciplinaires et auprès des décideurs.

Du côté des communications externes, l'Ordre a poursuivi ses travaux de partenariat avec les autres ordres en santé en appuyant l'*Énoncé de position conjoint sur la collaboration inter-*

professionnelle et l'Énoncé de position interprofessionnel sur les soins et les services aux personnes hébergées en CHSLD : leur donner des soins et des services attentionnés. En fin d'exercice, l'annonce du lancement de l'Observatoire des tout-petits constitue une initiative qui est applaudie par l'OOAQ. Il s'agit d'une occasion additionnelle de partenariat, qui sera accentué au cours des prochains mois.

Comme il le sera énuméré dans la section des affaires professionnelles, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a également participé à de nombreuses consultations dans le cadre de la révision de plusieurs programmes gouvernementaux.

Au cours des dernières années, les actions de l'OOAQ ont contribué à le positionner comme un partenaire ouvert. Les gestes posés ont pavé la voie pour que l'Ordre puisse coordonner stratégiquement l'expertise des orthophonistes et des audiologistes et les soutenir afin de continuer, toujours plus efficacement, à répondre aux besoins des personnes présentant des troubles de la communication en contribuant à l'élaboration de solutions aux différentes problématiques rencontrées.

DIRECTION GÉNÉRALE

Pour une septième année consécutive, l'exercice financier se termine avec le dégagement d'un surplus. Les efforts concertés et les orientations stratégiques adoptées au cours de cette période ont permis de constituer un fonds de prévoyance, ce qui confirme que l'organisation est en excellente santé financière. L'OOAQ peut maintenant faire face à différents impondérables, sans que la réalisation de sa mission ne soit perturbée, et envisager la réalisation de plusieurs projets d'envergure pour lesquels des sommes sont dorénavant affectées.

Durant l'année, dans la foulée de la modernisation annoncée au sujet de la gouvernance des ordres professionnels, deux nouvelles personnes se sont jointes à l'équipe et un départ a été constaté. En plus de participer au Colloque des dirigeants des ordres, les gestionnaires ont reçu les services d'un coach organisationnel afin de poursuivre le dévelop-

pement de leurs habiletés et d'améliorer la productivité de l'organisation en maintenant un climat positif, le tout en cohérence avec la réflexion *Faire mieux, différemment*, proposée aux professionnels membres de l'Ordre. Au cours du prochain exercice, la transformation rapide des rôles et responsabilités des membres de la direction ainsi que l'arrivée d'un nouveau président et d'une direction générale distincte, constituera un enjeu de transition pour la gestion de l'organisation. L'amorce des travaux entourant le déménagement du siège social en 2017 pourrait s'avérer un projet mobilisateur dans le cadre du renouveau de l'équipe.

Valorisant la compétence, l'Ordre a favorisé la participation des membres de son personnel et de ses comités à toutes les activités de formation continue spécifiques organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Par ailleurs, les services juridiques, l'infogérance ainsi que les services spécialisés en ressources humaines et en stratégies de relations publiques sont toujours en impartition auprès de consultants qui font bénéficier l'organisation de leur expertise.

REMERCIEMENTS

En terminant, j'aimerais remercier les administrateurs, le personnel de la permanence, les membres de comités, des groupes de travail et les bénévoles. Ces différents acteurs rendent chaque jour possible la réalisation de la mission de l'Ordre. Merci aux partenaires du système professionnel pour les projets réalisés dans une approche de collaboration ainsi que pour les liens tissés au cours des huit dernières années. Finalement, merci du fond du cœur aux orthophonistes et aux audiologistes qui m'ont fait confiance durant trois mandats. Continuez votre magnifique travail avec passion, chacun à votre façon, au bénéfice de la population.

La présidente et directrice générale,



Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A.
Orthophoniste et administratrice agréée

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le Conseil d'administration est formé de neuf (9) membres, dont le président élu au suffrage universel, six (6) administrateurs élus parmi les membres et deux (2) administrateurs nommés par l'Office des professions.

Le mandat de la présidence et des administrateurs est d'une durée de 3 ans, sans limite de renouvellement.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	PROFESSION ET FONCTION	RÉGION ÉLECTORALE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	NOMBRE DE MANDAT(S)
Marie-Pierre Caouette	Orthophoniste et présidente	-	12 septembre 2008	3 ^e mandat
Lytte Bellemare	Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec		12 juin 2015	1 ^{er} mandat
Isabelle Cabot	Audiologiste et vice-présidente	Nord	18 septembre 2010	3 ^e mandat
Paul-André Gallant	Orthophoniste et administrateur élu	Montréal	12 juin 2015	1 ^{er} mandat
Marie-Pier Gingras	Orthophoniste et administratrice élue	Centre	12 juin 2015	1 ^{er} mandat
Lyne Lafontaine	Orthophoniste et administratrice élue	Montréal	12 juin 2015	1 ^{er} mandat
Jacques Martinette	Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec		10 novembre 2014	1 ^{er} mandat
Carmen Phénix	Orthophoniste et trésorière	Sud	2 juin 2011	2 ^e mandat
Renée Rancourt	Orthophoniste et administratrice élue	Ouest	12 juin 2015	1 ^{er} mandat

Ont aussi occupé cette fonction durant le présent exercice :

- **François Bergeron**, audiologiste, administrateur élu de la région Centre et vice-président jusqu'au 12 juin 2015 ;
- **Louise Champoux-Paillé**, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec jusqu'au 12 juin 2015 ;
- **Cimon Chapdelaine**, orthophoniste et administrateur élu de la région Ouest jusqu'au 12 juin 2015 ;
- **Isabelle Ducharme**, orthophoniste et administratrice élue de la région de Montréal jusqu'au 12 juin 2015 ;
- **Michelyne Hubert**, orthophoniste et administratrice élue de la région de Montréal jusqu'au 12 juin 2015.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* relativement à la mission de protection du public qui lui est confiée. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 12 juin 2015 à Montréal. L'Assemblée générale annuelle où sera présenté ce rapport annuel 2015-2016 se tiendra à Montréal le 17 juin 2016.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CA de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a tenu sept (7) réunions ordinaires et deux (2) réunions extraordinaires. Lors de ces rencontres, il a entériné deux cent soixante et une (261) résolutions, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après.

RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES :

- › Projet d'ordre du jour, du moment et du lieu de l'Assemblée générale 2015 ;
- › Programme d'inspection professionnelle 2015-2016 ;
- › Projet de modernisation de l'actuel *Code de déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* pour transmission à l'Office des professions du Québec ;
- › Révision de la *Politique sur les comités de l'OOAQ* ;
- › *Politique concernant le nom du professionnel et les demandes de changement de nom* ;
- › Modification à la *Politique de rémunération des administrateurs et membres de comités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

PRISES DE POSITION :

- › Adoption de principe de l'*Énoncé de position interprofessionnel sur les soins et les services aux personnes hébergées en CHSLD : leur donner des soins et des services attentionnés* ;
- › Adoption de principe de l'*Énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle* ;
- › Consultation portant sur le premier volet de la réforme du *Code des professions*, envoyée à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

ADMISSION ET TABLEAU DE L'ORDRE :

- › Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres ;
- › Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires ;
- › Conversion de permis temporaires en permis réguliers ;
- › Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de la formation ;
- › Imposition d'un stage de perfectionnement pour un membre qui a formulé sa demande de délivrance de permis plus de 5 ans après avoir obtenu le diplôme donnant droit à cette délivrance ;
- › Retrait de membres pour différents motifs.

NOMINATIONS :

- › Membres au sein de différents comités statutaires de l'OOAQ ;
- › Inspecteurs ;
- › Représentants au comité bipartite OOAQ/Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) ;
- › Conseil québécois d'agrément (CQA) ;
- › Membres du comité des prix de l'OOAQ.

RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES :

- › Budget 2015-2016 de l'OOAQ ;
- › États financiers 2014-2015 de l'OOAQ, audités par Allard Matte Inc., auditeurs indépendants ;
- › Plan d'effectifs 2015-2016 ;
- › Recommandation pour la fixation du montant de la cotisation annuelle 2016-2017 ;
- › Recommandation à l'Assemblée générale concernant l'auditeur indépendant ;
- › Révision des frais administratifs divers pour 2015-2016.

PRIX ET DISTINCTIONS

Annuellement, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec reconnaît l'excellence de ses membres. L'Ordre décernera, lors de la remise de prix qui se tiendra à Montréal le 17 juin 2016, près de 45 000 \$ en prix, bourses, distinctions et subventions de recherche. Le Conseil d'administration et le comité des prix félicitent les membres honorés pour leur contribution remarquable à la mission de protection du public et remercient les partenaires pour leur soutien dans la création des prix de l'Ordre.

LAURÉATS DES PRIX, BOURSES, DISTINCTIONS ET SUBVENTIONS DE RECHERCHE DE L'OOAQ EN 2016

PRIX GERMAINE-HUOT 2016

Ce prix reconnaît un orthophoniste ou un audiologiste s'étant distingué en contribuant de façon significative à l'avancement de la profession. Il s'agit d'une reconnaissance pour l'ensemble de sa carrière.

LAURÉATE :

› **Mme Marthyne Brazeau**, audiologiste

Mme Brazeau remporte ce prix pour sa contribution importante à l'avancement de l'audiologie clinique, sa participation active aux mises à jour des programmes universitaires, sa contribution à titre de mentor auprès de ses pairs ainsi que ses nombreuses implications dans les travaux et comités statutaires de l'OOAQ. Elle a reçu une œuvre d'art réalisée par l'artiste québécoise Julie Robinson ainsi qu'une bourse de trois mille dollars (3 000 \$) offerte avec la collaboration de Lussier Dale Parizeau.

PRIX INNOVATION-DESJARDINS 2016

Ce prix encourage l'esprit d'entrepreneuriat, la créativité, le dynamisme et l'engagement. Il vise à récompenser les auteurs d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à la protection du public par l'amélioration de la qualité des services à la population.

LAURÉATE :

➤ **Mme Agathe Tupula Kabola**, orthophoniste

Mme Tupula Kabola a reçu ce prix pour la création de son vidéoblogue et ses capsules vidéo permettant de mieux outiller les parents et les intervenants face aux troubles du langage, dans les activités quotidiennes. Elle a obtenu une bourse de trois mille dollars (3 000 \$) offerte avec la collaboration de Desjardins.

BOURSE RAYMOND-HÉTU 2016

Cette bourse a comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation continue en participant à des activités scientifiques, dans le cadre d'un congrès international, et à faire bénéficier leurs pairs de leur expérience par la publication d'un article via les outils de communication de l'Ordre.

LAURÉAT :

➤ **M. François Prévost**, audiologiste

M. Prévost reçoit ce prix pour sa participation au congrès *Audiology NOW! 2016* de l'American Academy of Audiology, car la présentation de ses travaux de recherche a eu un rayonnement international. Il a obtenu une bourse de trois mille dollars (3 000 \$) offerte avec la collaboration de La Capitale assurances générales.

PRIX CARDOZO-CODERRE 2015

Ce prix vise à reconnaître, chez un étudiant finissant en orthophonie ou en audiologie de chaque programme de maîtrise en orthophonie et en audiologie d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel qu'il a manifesté au cours de sa préparation à la profession, notamment par le développement des qualités humaines qui font qu'un professionnel est au service de la société.

LAURÉATES :

- **Mme Simone Poulin**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal ;
- **Mme Vanessa Rancourt-Thibault**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval ;
- **Mme Cynthia Ossowski**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université McGill ;
- **Mme Billie Déziel-Gagnon**, finissante au programme d'orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Avec la collaboration de La Personnelle assurances générales, chaque récipiendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Jason Goldsmith ainsi qu'une bourse équivalente à la première cotisation à l'Ordre.

PARTENARIAT DE RECHERCHE OOAQ-REPAR 2016

Le programme de partenariat de recherche entre l'Ordre et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQ-S) vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services offerts à la population en matière de troubles de la communication.

La Capitale assurances générales contribue aussi financièrement à ce programme dans le cadre de son engagement à soutenir la qualité des services, le maintien des compétences, le développement professionnel et la recherche.

LAURÉATS – ORTHOPHONIE :

- › **Mme Sarah Martineau**, orthophoniste
- › **Mme Karine Marcotte**, orthophoniste
- › **Dr Akram Rahal**, oto-rhino-laryngologiste

Projet intitulé : *Efficacité du protocole « effet miroir » et de la rééducation faciale traditionnelle dans la paralysie de Bell aiguë : une étude longitudinale.*

LAURÉATS – AUDIOLOGIE :

- › **Mme Marie-Soleil Houde**, audiologiste
- › **M. Daniel Beaudoin**, audiologiste
- › **Mme Julie Dufour**, audiologiste
- › **M. François Champoux**, audiologiste

Projet intitulé : *Optimisation paramétrique du processeur de l'implant cochléaire pour l'analyse de la scène auditive.*

Chaque groupe de lauréats reçoit une subvention de recherche de quinze mille dollars (15 000 \$) pour réaliser le projet de recherche soumis au cours des deux prochaines années.

LAURÉAT DU PRIX DU SYSTÈME PROFESSIONNEL EN 2016

MÉRITE DU CIQ 2016

Ce prix est décerné à un professionnel pour ses réalisations remarquables et sa contribution significative au développement et au rayonnement de sa profession, de son ordre et du système professionnel, dans le respect des valeurs du système professionnel. Témoignage d'appréciation de la part des pairs et de l'ensemble du monde professionnel, les prix Mérite du CIQ constituent une reconnaissance de prestige pour les professionnels à qui ils sont décernés.

LAURÉATE :

- › **Mme Louise Getty**, orthophoniste-audiologiste

Mme Getty remporte ce prix pour sa contribution significative au développement et au rayonnement des deux professions. Gracieuseté de La Personnelle assurances générales, elle s'est mérité une médaille en bronze au fini antique de la plus haute qualité « épreuve numismatique » réalisée avec la participation spéciale de Monnaie Collection Royale et dont la conception et le dessin de la matrice revers sont l'œuvre de Madame Catherine Tremblay, alors orfèvre à Montréal.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

MANDAT

Le secrétariat général s'assure de l'application du *Code des professions* et des règlements dans la conduite des affaires de l'Ordre. Il voit au bon déroulement des séances du Conseil d'administration et gère le processus électoral des personnes qui le composent. Le secrétariat tient à jour la liste des membres ayant droit de pratique (tableau des membres) et veille à l'émission des permis d'exercice. Il coordonne aussi les activités du comité d'admission et du comité de révision des demandes d'équivalence de candidats formés à l'extérieur du Québec. Enfin, par délégation, il assume la responsabilité de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la protection des renseignements personnels.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- › Bonification des divers procéduriers internes pour assurer une mise en œuvre optimale des différents règlements, lois et politiques en lien avec la protection du public ;
- › Contribution à l'élaboration du contenu des cours développés à l'OOAQ à l'intention des candidats à l'admission et des membres détenant un permis temporaire restrictif. Ces cours ont été développés grâce à une subvention accordée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion afin de compléter le programme d'appoint exigé par le CA pour l'obtention d'un permis régulier ;
- › Consultation dans le cadre de l'élaboration d'un nouvel examen de français spécifique aux candidats en orthophonie et en audiologie en collaboration avec l'Office québécois de la langue française ;
- › Travaux avec la Fédération nationale des orthophonistes de la France dans le but de préparer un arrangement de reconnaissance mutuelle ;
- › Coordination des travaux pour l'amélioration des différents outils utilisés pour la reconnaissance des équivalences comme les questionnaires pour une demande d'équivalence et l'évaluation des stages.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

En plus des activités réglementaires régulières prévues et dévolues au secrétaire de l'Ordre, quelques chantiers de plus grande envergure ont eu cours cette année. Une version modernisée du *Code de déontologie* a été communiquée aux membres puis révisée suite aux commentaires reçus avant son adoption finale par le Conseil d'administration. Le projet a été acheminé à l'Office des professions du Québec pour analyse en vue d'une adoption. Son entrée en vigueur probable durant le prochain exercice entraînera des travaux de concordance avec le *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux des membres de l'OOAQ*.

La *Politique concernant le nom du professionnel et les demandes de changement de nom* a été adoptée dans le but de prévenir les problèmes d'inscription erronée au tableau des membres ou au registre des stagiaires et d'encadrer les changements possibles, dans le respect des lois en vigueur, notamment le *Code civil du Québec*.

ÉLECTIONS

Dans le cadre du processus d'élections 2015, cinq (5) mandats venaient à échéance au Conseil d'administration de l'OOAQ :

- François Bergeron, audiologiste et administrateur de la région Centre ;
- Isabelle Cabot, audiologiste et administratrice de la région Nord ;
- Cimon Chapdelaine, orthophoniste et administrateur de la région Ouest ;
- Isabelle Ducharme, orthophoniste et administratrice de la région de Montréal ;
- Michelyne Hubert, orthophoniste et administratrice de la région de Montréal.

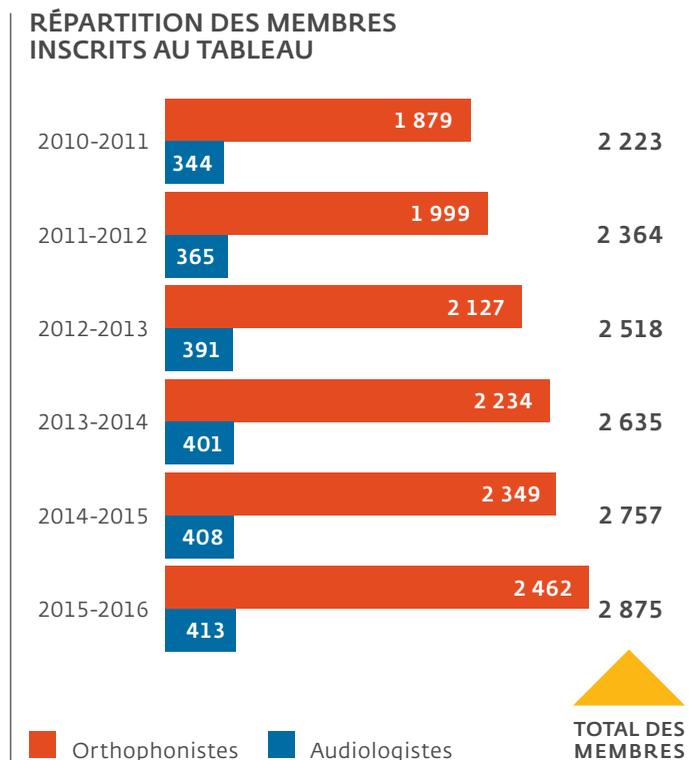
Mme Cabot a été réélue par acclamation le 1^{er} avril 2015 pour la région Nord. Mme Marie-Pier Gingras, orthophoniste, a été élue par acclamation le 1^{er} avril 2015 pour la région Centre.

À l'issue de la période de mise en candidature, deux candidats étaient en lice pour combler le poste de la région Ouest, Mme Renée Rancourt, orthophoniste et Mme Sophie Waridel, audiologiste. M. Cimon Chapdelaine, M. Paul-André Gallant et Mme Lyne Lafontaine, tous orthophonistes, se sont présentés pour pourvoir les deux postes de la région de Montréal. Des élections se sont donc tenues dans ces régions. Au terme du processus, Mme Renée Rancourt a été élue administratrice pour la région Ouest et M. Paul-André Gallant ainsi que Mme Lyne Lafontaine ont été élus pour la région de Montréal.

TABLEAU DES MEMBRES

Au cours de l'année 2015-2016, le nombre des membres a continué de croître en passant de deux mille sept cent cinquante-sept (2 757) au 31 mars 2015 à deux mille huit cent soixante-quinze (2 875) au 31 mars 2016. Il s'agit d'une augmentation de 4,3 %, pour un total net de cent dix-huit (118) nouveaux membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU



Les professionnels inscrits au tableau de l'Ordre sont à forte majorité féminine (97 % chez les orthophonistes et 88 % chez les audiologistes), dont une grande proportion (près d'une sur deux) est âgée de moins de 35 ans.

AMÉLIORATIONS AU TABLEAU DES MEMBRES

Au cours du présent exercice, d'importants travaux informatiques ont été entrepris pour améliorer les différentes fonctionnalités du tableau des membres en ligne afin de migrer, au cours du prochain exercice, vers une version actualisée et plus conviviale.

Un ajout a été fait lors de la réinscription annuelle au tableau afin de répertorier de l'information additionnelle sur les membres. Ceux-ci pouvaient alors préciser la clientèle qu'ils desservent, leur domaine de pratique ainsi que leur(s) langue(s) d'exercice.

PARTENARIATS ET MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

L'Ordre continue de bonifier les mesures déjà en place en soutenant les candidats avant leur arrivée grâce à des démarches de facilitation de leur intégration (organisation de stages, offre de cours en ligne pour compléter les exigences requises, accès à de la documentation et des communautés de pratique, etc.).

Le secrétariat général a contribué à la poursuite des travaux favorisant la mobilité de la main-d'œuvre en s'impliquant, avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA), notamment avec un groupe de travail réunissant les secrétaires d'ordres canadiens en orthophonie et en audiologie dont le mandat est de fournir aux ordres une expertise en matière d'évaluation des compétences des candidats étrangers.

Il a représenté les ordres canadiens en orthophonie et en audiologie au secrétariat du Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO) lors de discussions, par conférence téléphonique, sur le fonctionnement de l'accréditation des programmes.

Il a participé aux discussions avec les différents partenaires requis pour le développement d'un éventuel arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles des orthophonistes, entre la France et le Québec.

Il a contribué à des travaux de la table de concertation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) portant sur la télépratique.

Il a participé au Congrès annuel du Council on Licensure, Enforcement & Regulation (CLEAR), tenu à Boston, du 17 au 19 septembre 2015.

ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, une (1) demande d'accès a été reçue, mais l'accès aux documents demandés a fait l'objet d'un refus, en raison notamment du caractère personnel de l'information demandée.

RAPPORT DES SERVICES PROFESSIONNELS

MANDAT

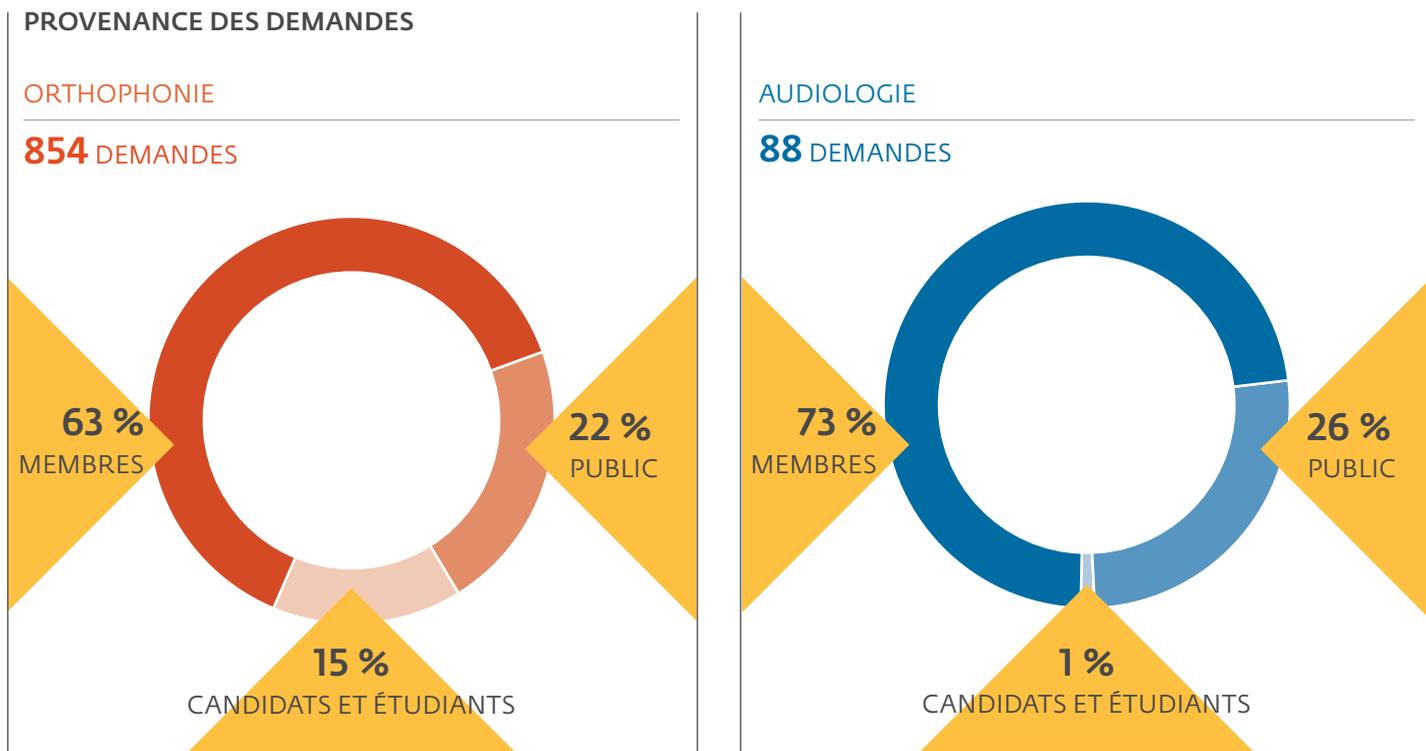
La direction des services professionnels comprend notamment la coordination des travaux d'inspection professionnelle ainsi que le développement et la mise en œuvre du programme de formation continue qui permet de maintenir les compétences des membres en fonction de l'évolution de la pratique, des besoins exprimés par les membres et de ceux relevés au cours des activités d'inspection. Elle soutient également la présidence et la direction générale dans les dossiers de nature politique.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DES SERVICES PROFESSIONNELS

- › Travaux avec le comité de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) dans le but de rédiger un avis sur l'organisation du continuum et la dispensation des services aux enfants âgés de 2 à 9 ans présentant un trouble primaire ou une hypothèse de trouble primaire du langage ;
- › Comité d'ordres ayant pour but de rendre les données de la recherche disponibles aux professionnels ;
- › Révision des formulaires du Programme ministériel des aides techniques à la communication (PMATCOM), en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, afin que ces formulaires puissent servir de rapport d'évaluation et ainsi diminuer le temps consacré à la tenue de dossiers ;
- › Consultation de la Régie des rentes du Québec (RRQ) sur la révision du programme de supplément pour enfant handicapé ;
- › Consultation du ministère de la Famille sur la révision du formulaire d'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé ;
- › Travaux sur la dysphagie avec l'Office des professions du Québec (OPQ), le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) afin de clarifier la situation pour mener à une entente favorisant la collaboration sur le terrain ;
- › Travaux de modernisation du *Code de déontologie de l'OOAQ* ;
- › Travaux de révision du *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux de l'OOAQ* ;
- › Présentation sur la pratique guidée par les faits scientifiques lors de la *Semaine de l'innovation en santé 2015* ;
- › Travaux sur la gestion du cérumen avec le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des audioprothésistes du Québec (OAQ) ;
- › Consultation sur les travaux de révision du *Règlement sur les aides auditives et les services assurés* de la RAMQ ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Les conseillers en audiologie et en orthophonie reçoivent les demandes des membres de l'Ordre, des partenaires, des employeurs et du public. Le soutien aux membres vise l'amélioration constante afin de s'assurer que le public ait accès à des services appropriés, adéquats, pertinents et de qualité. C'est dans une approche préventive et d'autoresponsabilisation des membres que les conseillers répondent aux personnes désireuses d'obtenir plus d'information.



Le nombre de demandes en orthophonie a augmenté comparativement à l'année dernière, alors qu'il y a eu une légère diminution en audiologie. L'accroissement des demandes en orthophonie s'explique par l'augmentation des appels des candidats au permis depuis l'entrée en vigueur, en décembre 2014, du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'OOAQ* révisé qui exige que les candidats réussissent une formation portant sur les systèmes de santé et d'éducation ainsi que sur le système professionnel québécois. Des outils ont d'ailleurs été développés afin de favoriser l'autonomie des candidats grâce à une formation en ligne.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Historiquement, l'Ordre enregistre un fort taux de participation de ses membres à des activités de formation continue. En conséquence, il n'a pas adopté de *Règlement sur la formation continue obligatoire*. De ce fait, aucune sanction n'a été imposée découlant du défaut de suivre les activités de formation continue. Cependant, dans une approche d'autoresponsabilisation, la *Politique de développement professionnel de l'OOAQ* vise à soutenir et orienter les membres de l'OOAQ dans le maintien et le développement de leurs connaissances et compétences.

Les membres de l'Ordre ont l'obligation déontologique de maintenir à jour leur développement professionnel. Le comité d'inspection professionnel s'assure du respect de la politique dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'inspection annuel visant 20 % des orthophonistes et des audiologistes afin que les membres soient inspectés tous les 5 ans.

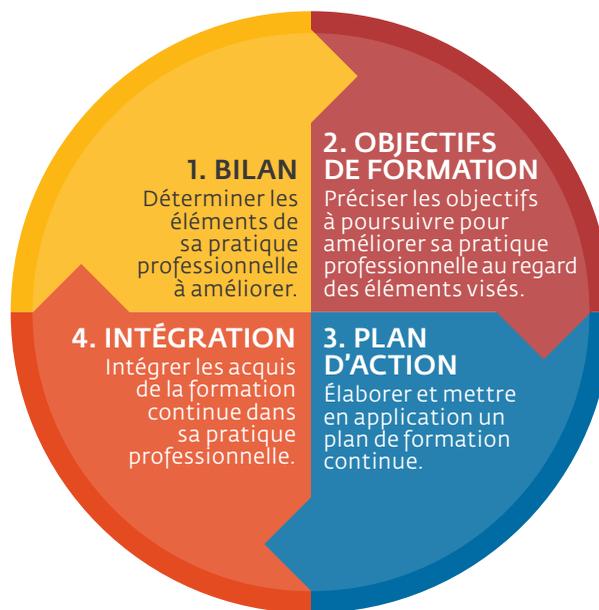
LA DÉMARCHE RÉFLEXIVE

L'OOAQ adopte une attitude d'autoresponsabilisation face à ses membres et continue de miser sur son approche réflexive en quatre (4) étapes favorisant l'autogestion du membre face à son développement professionnel.

MAIA

MAIA est la plateforme multifonction des membres de l'OOAQ. Elle permet d'échanger sur des forums, d'obtenir des réponses aux questions, de collaborer à des communautés de pratique, de réaliser des apprentissages grâce à la formation continue en ligne, de réaliser la démarche réflexive et de consigner les activités de développement professionnel. MAIA permet aussi de mettre à jour les informations au tableau des membres et de réaliser les deux premières étapes du processus d'inspection. L'utilisation de cette plateforme continue de faire partie du quotidien des membres. Le nombre moyen de connexions mensuelles reste stable avec plus de 4 550 connexions en moyenne par mois.

SURVOL DE LA DÉMARCHE À SUIVRE



FORMATIONS CONTINUES OFFERTES PAR L'OOAQ

FORMATIONS EN SALLE 2015-2016

ORTHOPHONIE	DURÉE	DATE	LIEU	PARTICIPANTS		
				MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
TROUBLES OROFACIAUX MYOFONCTIONNELS (TOM) FORMATION DE 3 JOURS Conférencière : Annie Bertrand , M. Sc.(A) S-LP(c), orthophoniste	21 h 00	10-17-24 avril 2015	Longueuil	17	1	-
	21 h 00	11-18-25 avril 2015	Trois-Rivières	16	3	1
	21 h 00	16-23-30 octobre 2015	Longueuil	12	6	-
PRATIQUE DE L'ORTHOPHONIE AVEC LES ENFANTS BILINGUES Conférencière : Andrea MacLeod , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	10 avril 2015	Longueuil	75	-	-
	7 h 00	10 avril 2015	Webdiffusion	45	-	-
	7 h 00	17 avril 2015	Québec	25	-	-
PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES – NIV. 1	7 h 00	20 avril 2015	Québec	16	1	-
PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES – NIV. 2 Conférenciers : François Bergeron , Ph. D., audiologiste Mathieu Hotton , M.O.A., audiologiste Dr Laura Monetta , orthophoniste Audette Sylvestre , Ph. D., orthophoniste Dr Maximiliano Wilson	7 h 00	21 avril 2015	Québec	15	1	-
LES ACOUPHÈNES, NOUVELLES PERSPECTIVES Conférencière : Sylvie Hébert , Ph. D.	7 h 00	24 avril 2015	Longueuil	9	-	-
	7 h 00	24 avril 2015	Webdiffusion	10	-	-
MOTOR SPEECH DISORDERS Conférencière : Shelley L. Velleman , Ph. D., linguiste	7 h 00	28 mai 2015	Longueuil	46	1	5
ÉVALUATION DU BÉGAIEMENT Conférencière : Natacha Beausoleil , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	29 mai 2015	Longueuil	11	-	-
ÉVÉNEMENT ANNUEL JOURNÉES DE FORMATION CONTINUE JOURNÉE DU 11 JUIN 2015 – PLACE À LA RECHERCHE EN ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE	7 h 00	11 juin 2015	Montréal	215	5	-
	7 h 00	12 juin 2015	Montréal	132	4	-

FORMATIONS EN SALLE 2015-2016 (SUITE)

ORTHOPHONIE	DURÉE	DATE	LIEU	PARTICIPANTS		
				MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
ESTILL VOICE TRAINING Conférencières : Kimberly Steinhauer , Ph. D., Communication Sciences & Disorders Julie Cimon Racine , maîtrise en didactique du chant	35 h 00	15 au 19 juillet 2015	Montréal	15	2	33
MODÈLES D'INTERVENTION ET STRATÉGIES DE SUPPLÉANCE À LA COMMUNICATION Conférencière : Christine Valiquette , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	25 septembre 2015	Longueuil	37	-	-
L'ORTHOPHONIE ET LES SERVICES ADAPTÉS AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE DE NIVEAU COLLÉGIAL Conférencière : Bérangère de GrandMont-Bernard , M. Sc. S. (o), orthophoniste	7 h 00	16 octobre 2015	Longueuil	15	-	-
	7 h 00	16 octobre 2015	Webdiffusion	12	-	-
TROUBLE DE LA COMMUNICATION SOCIALE ET TSA Conférencières : Julie McIntyre , M.O.A., orthophoniste Julie Bélanger , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	23 octobre 2015	Longueuil	36	-	-
	7 h 00	23 octobre 2015	Webdiffusion	88	-	-
L'ORTHOPHONIE AUPRÈS DES ENFANTS PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE Conférencière : Julie Béland , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	6 novembre 2015	Longueuil	29	-	-
	7 h 00	6 novembre 2015	Webdiffusion	37	-	-
UTILISATION DU IPAD, FORMATION DE BASE POUR LES ORTHOPHONISTES – NIVEAU 1 Conférenciers : Géraldine Robache-Wickert , CCO, DU, orthophoniste Pascal Wickert , directeur service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage, Université d'Ottawa	7 h 00	13 novembre 2015	Longueuil	31	-	-
LA LECTURE PARTAGÉE ENRICHIE Conférencier : Pascal Lefebvre , Ph. D., orthophoniste	14 h 00	19-20 novembre 2015	Longueuil	58	1	-
OPTIMISER L'ORGANISATION DES SERVICES ORTHOPHONIQUES EN 1^{RE} LIGNE : DES MESURES CONCRÈTES ET APPLICABLES Conférencière : Marie-Claude Leclerc , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	27 novembre 2015	Longueuil	18	-	-
L'ÉVALUATION DU LANGAGE ÉCRIT CHEZ L'ADOLESCENT ET L'ADULTE Conférencière : Brigitte Stanké , Ph. D., orthophoniste	14 h 00	14-15 janvier 2016	Longueuil	21	-	-
	14 h 00	14-15 janvier 2016	Webdiffusion	12	-	1

FORMATIONS EN SALLE 2015-2016 (SUITE)

ORTHOPHONIE	DURÉE	DATE	LIEU	PARTICIPANTS		
				MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
ÉVALUATION ET INTERVENTION DE LA DYSPRAXIE VERBALE Conférencières : Andrea McLeod , Ph. D., orthophoniste Line Charron , M.O.A., orthophoniste	14 h 00	21-22 janvier 2016	Longueuil	69	-	1
	14 h 00	29-30 janvier 2016	Québec	38	5	-
L'ÉVALUATION DU LANGAGE ORAL ET ÉCRIT CHEZ L'ÉLÈVE DE 8-12 ANS Conférencière : Marie-Catherine St-Pierre , Ph. D., orthophoniste	14 h 00	4-5 février 2016	Longueuil	28	1	1
	14 h 00	11-12 février 2016	Longueuil	27	-	-
INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AU PLAN DE LA COMMUNICATION SOCIALE AUPRÈS DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE Conférencière : Julie McIntyre , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	8 février 2016	Longueuil	61	-	-
	7 h 00	8 février 2016	Webdiffusion	75	-	-
DONNÉES DE RECHERCHE RÉCENTES SUR L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AUPRÈS DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS Conférencières : Chantal Desmarais , Ph. D., orthophoniste Audette Sylvestre , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	19 février 2016	Québec	29	-	-
	7 h 00	19 février 2016	Webdiffusion	85	-	4
UTILISATION DU IPAD POUR L'INTERVENTION EN DYSLEXIE/DYSORTHOGRAPHIE Conférenciers : Géraldine Robache-Wickert , CCO, DU, orthophoniste Pascal Wickert , directeur service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage, Université d'Ottawa	7 h 00	11 mars 2016	Longueuil	19	-	-
COURS MIXTE – TROUBLES OROFACIAUX MYOFONCTIONNELS (TOM) (MODULES EN LIGNE ET 1 JOUR EN SALLE) Conférencière : Annie Bertrand , orthophoniste	21 h 00	28 novembre 2015	UQTR	21	4	-
COURS MIXTE – TROUBLES OROFACIAUX MYOFONCTIONNELS (TOM) (MODULES EN LIGNE ET 1 JOUR EN SALLE) Conférencière : Annie Bertrand , orthophoniste	21 h 00	12 mars 2016	Longueuil	21	2	-
DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES ET OUTILS NÉCESSAIRES POUR PRATIQUER L'ORTHOPHONIE AUPRÈS D'ENFANTS PARLANT ANGLAIS Conférencière : Andréa MacLeod , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	18 mars 2016	Longueuil	23	-	-

FORMATIONS EN SALLE 2015-2016 (SUITE)

ORTHOPHONIE	DURÉE	DATE	LIEU	PARTICIPANTS		
				MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
LA VOIX DES AÎNÉS : VIEILLISSEMENT NORMAL VS PATHOLOGIQUE, ET PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE Conférencier : Martin Forest , orthophoniste	7 h 00	18 mars 2016	Webdiffusion	22	-	-
ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE TROUBLE PRIMAIRE DE LANGAGE Conférencière : Chantal Desmarais , Ph. D., orthophoniste	3 h 00	30 mars 2016	Québec	14	-	-
	3 h 00	30 mars 2016	Webdiffusion	132	-	-
TOTAL DES INSCRIPTIONS				1 717	37	46

AUDIOLOGIE	DURÉE	DATE	LIEU	PARTICIPANTS		
				MEMBRES	ÉTUDIANTS	NON-MEMBRES
SYMPOSIUM 2015 : AUDIOLOGIE-AUDIOPROTHÈSE	7 h 00	1 ^{er} mai 2015	Montréal	63	3	284
ÉVÈNEMENT ANNUEL JOURNÉES DE FORMATION CONTINUE JOURNÉE DU 11 JUIN 2015 – PLACE À LA RECHERCHE EN ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE	7 h 00	11 juin 2015	Montréal	16	1	-
	7 h 00	12 juin 2015	Montréal	23	-	-
LA PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES AÎNÉS PAR L'INTERVENTION AUDIOLOGIQUE Conférencière : Sylvie Auger , M.O.A., audiologiste	7 h 00	20 novembre 2015	Longueuil	8	-	-
	7 h 00	20 novembre 2015	Webdiffusion	6	-	-
LES SYSTÈMES À ANCRAGE OSSEUX : THÉORIE ET PRATIQUE Conférencières : Mélanie Benoit , M.P.A., audiologiste, Suzel Julien , M. Sc. (A), Anne-Marie Forget , M.O.A.	7 h 00	27 novembre 2015	Longueuil	28	-	-
	7 h 00	27 novembre 2015	Webdiffusion	14	-	-
LES EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT LINGUISTIQUE SUR LA RECONNAISSANCE DE LA PAROLE DANS LE BRUIT CHEZ LES ENFANTS FRANCOPHONES Conférencière : Josée Lagagé , Ph. D., audiologiste	3 h 00	17 mars 2016	Webdiffusion	11	-	-
MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'ÉVALUATION AUDIOLOGIQUE DE BASE Conférenciers : Ronald Choquette , M.O.A., Au. D., audiologiste et Julie Baril , M.P.A.	7 h 00	31 mars 2016	Longueuil	15	-	-
	7 h 00	31 mars 2016	Webdiffusion	22	-	1
TOTAL DES INSCRIPTIONS				206	4	285

FORMATIONS EN LIGNE

Formations en ligne suivies par les membres de l'Ordre – Orthophonie

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS
DONNÉES PROBANTES SUR LES APPROCHES RÉÉDUCATIVES EN APHASIE	Karine Marcotte , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	8
L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES C'EST POSSIBLE ET GAGNANT POUR TOUS ! PANEL DE CONFÉRENCIERS INVITÉS – JOURNÉES DE L'OOAQ, JUIN 2015	Karine Marcotte , Ph. D., orthophoniste Julie McIntyre , M.O.A., orthophoniste Philippe Fournier , M. Sc. S., audiologiste, FAAA, Ph. D., candidat Mathieu Hotton , M.O.A., audiologiste, candidat au Ph. D. en médecine expérimentale	1 h 00	2
ORTHOPHONIE : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE – OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ORTHOPHONIQUES EN PREMIÈRE LIGNE	Marie-Claude Leclerc , M.O.A., orthophoniste	0 h 45	3
L'ÉVALUATION DU LANGAGE MOBILE (ELMO)	Kathy Malas , M.P.O., orthophoniste	0 h 45	3
RECENSION DES OUTILS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES DE LA COMMUNICATION ET DE L'AUDITION	Josiane Bourgeois-Marcotte , M. Sc., orthophoniste	0 h 45	3
TEMPS D'ATTENTE REPÈRES POUR LES TROUBLES DES SONS DE LA PAROLE : RECOMMANDATIONS ET STRATÉGIES	Susan Rvachew , Ph. D., S-LP (C), ASHA Fellow Philippe Fournier , M. Sc. S., audiologiste, FAAA, Ph. D., candidat	0 h 45	3
PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MORPHOSYNTAXIQUES CHEZ L'ENFANT	Christelle Maillart , Ph. D., logopède	1 h 30	23
L'APPRÉCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DYSPHASIQUES SUR LES SERVICES ORTHOPHONIQUES AU QUÉBEC	Bernard Michallet , Ph. D., orthophoniste Julie Mongrain , B.A.A., étudiante à la maîtrise en orthophonie	1 h 30	2
DU LABO AU BUREAU VICE-VERSA : QUAND LES ÉCHANGES ENTRE CLINIQUE ET RECHERCHE INSPIRENT L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU OUTIL D'ÉVALUATION DES TROUBLES ACQUIS DE LA COMMUNICATION	Perrine Ferré , M.P.O., orthophoniste Anaïs Deleuze , M.P.O., orthophoniste	1 h 30	2
UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LE TRAITEMENT DE L'ANOMIE ASSOCIÉE À L'APHASIE POST-AVC ET À L'APHASIE PRIMAIRE PROGRESSIVE	Joël Macoir , Ph. D., orthophoniste	1 h 30	7

FORMATIONS EN LIGNE (SUITE)

Formations en ligne suivies par les membres de l'Ordre – Orthophonie (suite)

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS
INTERVENTION COMPENSATOIRE ET RÉÉDUCATIVE EN ORTHOPHONIE ET EN ORTHOPÉDAGOGIE AUPRÈS DE JEUNES AYANT UN TROUBLE DU LANGAGE ÉCRIT	Audrey Fortin , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	19
LA PAROLE CHEZ LES ENFANTS PRÉSENTANT UNE ANOMALIE CRANIOMAXILLOFACIALE : GUIDE PRATIQUE POUR L'ÉVALUATION ET L'INTERVENTION	Lisa Massaro , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	11
LES TROUBLES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION DANS LES PRINCIPALES FORMES DE DÉMENCE	Joël Macoir , Ph. D., orthophoniste	5 h 00	9
PRÉSENTATION DU MODÈLE INTÉGRÉ D'INTERVENTION (MII)	Julie McIntyre , M.O.A., orthophoniste	3 h 15	4
MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AU PLAN DE LA COMMUNICATION SOCIALE CHEZ LES ENFANTS PRÉSCOLAIRES ET SURVOL DES APPROCHES PROPOSÉES	Julie McIntyre , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	3
LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS	Yvon Blais , M.O.A., orthophoniste	10 h 00	2
PRATIQUE DE L'ORTHOPHONIE AVEC LES ENFANTS BILINGUES	Andrea MacLeod , Ph. D., orthophoniste	7 h 00	30
L'ORTHOPHONIE AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE DE NIVEAU COLLÉGIAL	Béragère de Grandmont-Bernard , M. Sc. S. (o), orthophoniste	7 h 00	8
LA PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES AÎNÉS PAR L'INTERVENTION AUDIOLOGIQUE	Sylvie Auger , M.O.A., audiologiste	7 h 00	2
LE DSM 5 : CLIENTÈLE TSA ET LE TROUBLE DE LA COMMUNICATION SOCIALE	Julie McIntyre , M.O.A. orthophoniste Julie Bélanger , M.O.A. orthophoniste	7 h 00	13
PROFITEZ DE LA SYNERGIE POUR FACILITER VOS ACTIONS : DES OUTILS POUR DEVENIR EFFICACES ET PROACTIFS DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS GAGNANTES (GRATUIT)	Claude Lafrance , conseiller en management certifié	1 h 00	7
TOTAL DE PARTICIPANTS ORTHOPHONISTES			164

FORMATIONS EN LIGNE (SUITE)

Formations en ligne suivies par les membres de l'Ordre – Audiologie

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS
LA COMMUNICATION D'ÉLÈVES MALENTENDANTS INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE AU QUÉBEC	Alexandra Cloutier , Ph. D., audiologiste	1 h 30	1
EFFICACITÉ DE L'ABAISSEMENT FRÉQUENTIEL CHEZ LES PERSONNES PRÉSENTANT UNE SURDITÉ EN HAUTES FRÉQUENCES	Mathieu Hotton , M.O.A., audiologiste, candidat au Ph. D.	1 h 30	2
SYMPOSIUM 2015 : AUDIOLOGIE-AUDIOPROTHÈSE	-	7 h 00	1
SYMPOSIUM 2015 : AUDIOLOGIE-AUDIOPROTHÈSE	-	7 h 00	4
L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES D'ENFANTS AVEC UNE DÉFICIENCE AUDITIVE	Formation offerte par l'Hôpital de Montréal pour enfants	10 h 30	1
PROGRAMME DE MISE À NIVEAU ET PERFECTIONNEMENT EN AIDES AUDITIVES (MAP)	Comité MAP 2007-2010	21 h 15	1
TOTAL DE PARTICIPANTS AUDIOLOGISTES			10

Formations en ligne suivies par les membres de l'Ordre – Accessibles aux deux professions

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS	
			ORTHO-PHONISTES	AUDIO-LOGISTES
ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ORDRE – JOURNÉES DE L'OOAQ, JUIN 2015 (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette , M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	0 h 15	20	6
LA PREMIÈRE PHASE D'IMPLANTATION DE L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES (GRATUIT)	Josée Larocque , M.O.A., orthophoniste	0 h 15	24	7
3 ^E COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR L'IMPLANT COCHLÉAIRE – 30 ANS D'EXPERTISE À PARTAGER	CHU de Québec, Institut universitaire de réadaptation, Université Laval	3 h 30	17	23
COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES NON MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste	0 h 15	56	4

FORMATIONS EN LIGNE (SUITE)

Formations en ligne suivies par les membres de l'Ordre – Accessibles aux deux professions (suite)

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS	
			ORTHO-PHONISTES	AUDIO-LOGISTES
COMMENT UTILISER MAIA ? (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste	0 h 08	29	9
DÉONTOLOGIE ET CONSIDÉRATIONS DÉONTOLOGIQUES: JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE DU 14 JUIN 2013 (GRATUIT)	Danièle Paquette , M.O.A., orthophoniste	1 h 00	48	14
ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE : UN PROJET RASSEMBLEUR (GRATUIT)	Marie-Josée Potvin , Ph. D., bioéthique	0 h 30	36	10
LA PRATIQUE RÉFLEXIVE : UNE DÉMARCHE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES DONNÉES PROBANTES DANS LES PRATIQUES DE LA RÉADAPTATION (GRATUIT)	Brigitte Vachon , Ph. D., ergothérapeute	2 h 00	59	10
LE PORTFOLIO (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste Josée Larocque , M.O.A., orthophoniste	1 h 30	135	25
LE PARTENARIAT DE SOINS : CHANGEMENT DE CULTURE OU ÉVOLUTION VERS UNE PRATIQUE COLLABORATIVE OPTIMALE ? (GRATUIT)	Christine Roberge , M.O.A., M. Sc., audiologiste	0 h 30	50	12
L'ADHÉSION AU TRAITEMENT : ÉTHIQUE ET PERTINENCE DE NOS INTERVENTIONS (GRATUIT)	Jean-Pierre Grégoire , Ph. D., pharmaceutique	0 h 30	54	6
MARQUEURS NEUROPHYSIOLOGIQUES AUDITIFS CHEZ LES ENFANTS AYANT DES TROUBLES D'AUDITION, DE TRAITEMENT AUDITIF, D'APPRENTISSAGE ET DE LANGAGE	Amineh Koravand , Ph. D., audiologiste	7 h 00	2	2
PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2017 DE L'OOAQ (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette , M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	0 h 30	13	1
LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES	David H. McFarland , Ph. D., orthophoniste, Fellow ASHA	1 h 00	4	1
PL21 : JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE DU 14 JUIN 2013 (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste Josée Larocque , M.O.A., orthophoniste	1 h 30	19	2

FORMATIONS EN LIGNE (SUITE)

Formations en ligne suivies par les membres de l'Ordre – Accessibles aux deux professions (suite)

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS	
			ORTHO-PHONISTES	AUDIO-LOGISTES
PROJET PILOTE VALIDATION DE FICHE SUR LA PRATIQUE « ORGANISATION DU TRAVAIL ET DEMANDES DES EMPLOYEURS » (GRATUIT)	-	1 h 00	61	14
POUR QUE LES MOTS GÉNÈRENT L'ADHÉSION : MODE D'EMPLOI	Me Robert Bouchard , avocat, médiateur, formateur et intervenant en consolidation d'équipes et résolution de conflits	1 h 30	213	31
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 1 – LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette , M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	0 h 45	57	12
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 2 – L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette , M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	2 h 30	49	9
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 3 – LOIS PROFESSIONNELLES, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE (GRATUIT)	Danièle Paquette , M.O.A., orthophoniste	0 h 45	52	11
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 4 – TENUE DES DOSSIERS ET DES BUREAUX (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste Catherine Sabourin , M. Sc. S., audiologiste	2 h 30	118	18
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 5 – OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES EN PRATIQUE PRIVÉE (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste	0 h 45	69	9
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 6 – PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (GRATUIT)	Josée Larocque , M.O.A., orthophoniste	0 h 45	269	42
TOTAL DES PARTICIPANTS			1 454	278

FORMATIONS EN LIGNE (SUITE)

Total des inscriptions pour les membres de l'Ordre

ORTHOPHONIE		
TYPE DE FORMATION	PARTICIPANTS	
FORMATION EN SALLE		1 717
FORMATION EN LIGNE		1 618
FORMATIONS OFFERTES AUX DEUX PROFESSIONS	1 454	
ORTHOPHONIE SEULEMENT	164	
TOTAL		3 335

AUDIOLOGIE		
TYPE DE FORMATION	PARTICIPANTS	
FORMATION EN SALLE		206
FORMATION EN LIGNE		288
FORMATIONS OFFERTES AUX DEUX PROFESSIONS	278	
AUDIOLOGIE SEULEMENT	10	
TOTAL		494

Formations obligatoires pour tout candidat formé hors Québec en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	PARTICIPANTS
LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS	Yvon Blais, M.O.A., orthophoniste	10 h 00	28
PRÉSENTATION OBLIGATOIRE DES FORMATIONS EN LIGNE	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste	0 h 30	27
TOTAL DES PARTICIPANTS			55

FORMATIONS EN LIGNE (SUITE)

Formations obligatoires pour tout candidat formé hors Québec en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	PARTICIPANTS
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 1 – LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS	Marie-Pierre Caouette , M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	0 h 45	60
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 2 – L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC	Marie-Pierre Caouette , M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	2 h 30	74
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 3 – LOIS PROFESSIONNELLES, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE	Danièle Paquette , M.O.A., orthophoniste	0 h 45	36
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 4 – TENUE DES DOSSIERS ET DES BUREAUX	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste Catherine Sabourin , M. Sc. S., audiologiste	2 h 30	103
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 5 – OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES EN PRATIQUE PRIVÉE	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste	0 h 45	60
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 6 – PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	Josée Larocque , M.O.A., orthophoniste	0 h 45	60
TOTAL DES PARTICIPANTS			393

Formations d'appoint réservées aux candidats qui demandent un permis dans le cadre du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Ces cours ont été développés grâce à une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	PARTICIPANTS
TROUBLES DE LA DÉGLUTITION	David H. Mc Farland , Ph. D., orthophoniste James Lapointe , orthophoniste	30 h 00	14
TROUBLES DE LA FLUIDITÉ	Julie Fortier-Blanc , Ph. D., orthophoniste	45 h 00	19
TROUBLES ACQUIS DE LA PAROLE D'ORIGINE NEUROLOGIQUE	Marie Julien , orthophoniste	21 h 00	17
TROUBLES DE LA PAROLE D'ORIGINE NEUROLOGIQUE – DYSARTHRIE DÉVELOPPEMENTALE	Andrea A.N. MacLeod , Ph. D., orthophoniste	9 h 00	19
PRÉALABLE OBLIGATOIRE – PRÉSENTATION DES COURS D'APPOINT EN LIGNE	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste	0 h 30	6
TOTAL DES PARTICIPANTS			75

FORMATIONS EN LIGNE (SUITE)

Formations non obligatoires suivies par les stagiaires, étudiants et candidats étrangers

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	PARTICIPANTS
ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ORDRE – JOURNÉES DE L'OOAQ, JUIN 2015 (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette , M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	0 h 15	1
COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES NON MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste	0 h 15	21
COMMENT UTILISER MAIA ? (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste	0 h 08	24
DÉONTOLOGIE ET CONSIDÉRATIONS DÉONTOLOGIQUES : JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE DU 14 JUIN 2013 (GRATUIT)	Danièle Paquette , M.O.A., orthophoniste	1 h 00	2
ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE : UN PROJET RASSEMBLEUR (GRATUIT)	Marie-Josée Potvin , Ph. D., bioéthique	0 h 30	9
INTERVENTION COMPENSATOIRE ET RÉÉDUCATIVE EN ORTHOPHONIE ET EN ORTHOPÉDAGOGIE AUPRÈS DE JEUNES AYANT UN TROUBLE DU LANGAGE ÉCRIT	Audrey Fortin , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	3
L'ADHÉSION AU TRAITEMENT : ÉTHIQUE ET PERTINENCE DE NOS INTERVENTIONS (GRATUIT)	Jean-Pierre Grégoire , Ph. D., pharmaceutique	0 h 30	2
LA PAROLE CHEZ LES ENFANTS PRÉSENTANT UNE ANOMALIE CRANIOMAXILLOFACIALE : GUIDE PRATIQUE POUR L'ÉVALUATION ET L'INTERVENTION	Lisa Massaro , M.O.A., orthophoniste	7 h 00	1
LA PREMIÈRE PHASE D'IMPLANTATION DE L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES (GRATUIT)	Josée Larocque , M.O.A., orthophoniste	0 h 15	1
LE PARTENARIAT DE SOINS : CHANGEMENT DE CULTURE OU ÉVOLUTION VERS UNE PRATIQUE COLLABORATIVE OPTIMALE ? (GRATUIT)	Christine Roberge , M.O.A., M. Sc., audiologiste	0 h 30	2
LE PORTFOLIO (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste Josée Larocque , M.O.A., orthophoniste	1 h 30	7
PROGRAMME DE MISE À NIVEAU ET PERFECTIONNEMENT EN AIDES AUDITIVES (MAP)	Comité MAP 2007-2010	21 h 15	1
PL21 : JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE DU 14 JUIN 2013 (GRATUIT)	Francine Bédard , M.O.A., orthophoniste Josée Larocque , M.O.A., orthophoniste	1 h 30	2
POUR QUE LES MOTS GÉNÈRENT L'ADHÉSION : MODE D'EMPLOI	Me Robert Bouchard , avocat, médiateur, formateur et intervenant en consolidation d'équipes et résolution de conflits	1 h 30	3

FORMATIONS EN LIGNE (SUITE)

Formations non obligatoires suivies par les stagiaires, étudiants et candidats étrangers (suite)

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	PARTICIPANTS
PRATIQUE DE L'ORTHOPHONIE AVEC LES ENFANTS BILINGUES	Andrea MacLeod, Ph. D., orthophoniste	7 h 00	2
PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2017 DE L'OOAQ (GRATUIT)	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	0 h 30	2
PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MORPHOSYNTAXIQUES CHEZ L'ENFANT	Christelle Maillart, Ph. D., logopède	1 h 30	1
PROFITEZ DE LA SYNERGIE POUR FACILITER VOS ACTIONS : DES OUTILS POUR DEVENIR EFFICACES ET PROACTIFS DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS GAGNANTES	Claude Lafrance, conseiller en management certifié	1 h 00	2
3 ^E COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR L'IMPLANT COCHLÉAIRE – 30 ANS D'EXPERTISE À PARTAGER	CHU de Québec, Institut universitaire de réadaptation, Université Laval	3 h 30	5
TOTAL DES PARTICIPANTS			91

Formations en ligne suivies par les étudiants des universités québécoises au cours de leur formation initiale

ACTIVITÉS	FORMATEURS	DURÉE	PARTICIPANTS ¹
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 1 – LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	0 h 45	272
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 2 – L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLISTES DU QUÉBEC	Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm. A., orthophoniste et présidente de l'OOAQ	2 h 30	272
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 3 – LOIS PROFESSIONNELLES, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE	Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste	0 h 45	167
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 4 – TENUE DES DOSSIERS ET DES BUREAUX	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste Catherine Sabourin, M. Sc. S., audiologiste	2 h 30	186
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 5 – OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES EN PRATIQUE PRIVÉE	Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste	0 h 45	162
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 6 – PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste	0 h 45	162
TOTAL DES INSCRIPTIONS			1 221

¹ Selon les programmes, les étudiants ne sont pas tous inscrits au même moment de leurs cursus, ce qui explique les variations du nombre d'inscriptions en cours d'exercice.

RAPPORT DES SERVICES ADMINISTRATIFS

MANDAT

La direction des services administratifs a pour mandat de coordonner et de vérifier les opérations financières, comptables et administratives de l'Ordre en assurant le respect des lois, des politiques et des règlements en vigueur. Elle participe au processus de planification stratégique et contribue à l'élaboration et à la révision des politiques et procédures sous sa responsabilité. Elle assure la mise en place de mécanismes de contrôles internes efficaces et voit à l'amélioration des systèmes d'information financière. Elle coordonne les activités reliées à la planification financière et au processus budgétaire et en assure le suivi tout au long de l'année. Elle assume la gestion des ressources matérielles, négocie les contrats, supervise les ressources externes et l'ensemble des activités reliées au support, au maintien et à l'évolution des systèmes informatiques.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

RESSOURCES HUMAINES :

- › Participation à l'exercice confirmant le maintien de l'équité salariale ;
- › Modification du mode de paiement des employés à temps partiel ;
- › Supervision du travail du technicien comptable ;
- › Travaux avec Revenu Québec concernant le statut des inspecteurs de l'Ordre.

SERVICES FINANCIERS :

- › Description du processus des systèmes financiers ;
- › Analyse et amélioration des contrôles internes ;
- › Préparation des états financiers et du budget annuel de l'OOAQ ;
- › Développement d'outils de suivi budgétaire.

RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES :

- › Mise en place d'un nouvel outil permettant le télétravail de façon plus fiable et sécuritaire ;
- › Coordination et suivi du développement des différents outils du portail MAIA ;
- › Mise à jour du parc informatique ;
- › Supervision des services d'impartition informatique ;
- › Renégociation de diverses ententes ayant pour effet l'amélioration des services et la diminution des coûts.

GOVERNANCE :

- › Production de rapports de reddition de compte pour le Conseil d'administration, notamment la déclaration de conformité et les dépenses de la présidence.

RAPPORT DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

MANDAT

Le service des communications participe à l'élaboration des politiques, processus et la mise en œuvre des stratégies de communication tout en assurant la cohérence des communications avec l'image de l'Ordre. Il conseille la présidence et les différentes directions de l'Ordre en matière de communication lors d'interventions auprès des publics cibles (membres, public, médias, gouvernement). Il est responsable des partenariats, soutient l'Ordre dans son lobbying, coordonne la préparation et la tenue des événements et gère le budget des communications.

Le responsable des communications est aussi membre du comité directeur du Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

Les activités et les communications de l'Ordre sont guidées par la volonté de rendre des comptes de façon transparente et d'assurer l'accessibilité de l'information dans les domaines qui intéressent l'opinion publique. Les communications de l'Ordre poursuivent donc trois objectifs :

- développer une réputation d'organisme performant voué à la protection du public et déterminé à ce que ses membres connaissent, comprennent et maîtrisent toutes les compétences et tous les comportements requis ;
- faire évoluer la profession en adéquation avec les changements observés dans les besoins de la population ;
- favoriser des prises de décisions éclairées par les élus et les citoyens concernant la santé et l'éducation.

Plusieurs initiatives ont donc été déployées afin de mettre de l'avant cette volonté. Elles sont directement en lien avec le développement des communications publiques, orientation 4 du *Plan stratégique 2013-2017*.

NOUVELLE GRILLE GRAPHIQUE

L'Ordre souhaite incarner l'âme du renouveau. Pour ce faire, il a adopté une nouvelle grille graphique qui a été officiellement approuvée et déclinée au cours de la dernière année. La palette de couleurs proposée présente des couleurs variées afin d'illustrer la diversité des services offerts par l'Ordre ainsi que la diversité de son offre et de ses interventions auprès de ses membres, des différents publics et du gouvernement. Le choix de couleurs se veut audacieux, humain et franc.

Les photos choisies par l'Ordre démontrent parallèlement les membres de l'Ordre avec leur patient en situation de traitement, de même que ce même patient dans son quotidien ; heureux d'avoir la possibilité d'accomplir ses activités quotidiennes, malgré sa différence, et ce, grâce aux interventions de membres de l'Ordre.

L'utilisation du triangle est l'image graphique privilégiée, car il s'agit d'une forme géométrique qui a pour but de démontrer la rigueur et l'intégrité de l'Ordre tout en étant un symbole de stabilité souvent utilisé pour représenter la sécurité en lien avec la mission de l'Ordre. Ses trois pointes désignent les divers rôles de l'Ordre face à ses membres, au public et auprès du gouvernement. Il démontre aussi l'implication du trio menant à la réussite de toutes interventions (l'intervenant, le patient et son entourage). Finalement, il se veut le symbole de la collaboration et du travail d'équipe.

L'utilisation de cette grille peut être reconnue dans les différents outils de communication de l'Ordre. Ce nouveau souffle a pu être remarqué dans la vidéo sur le projet de modification du *Code de déontologie de l'OOAQ*. Cette vidéo, présentant la présidente de l'Ordre expliquant les changements proposés, incarne la nouvelle facture visuelle de l'Ordre.

RENOUVEAU DES COMMUNICATIONS

Au cours de la dernière année, l'Ordre a augmenté et régularisé la fréquence de ses envois afin d'offrir à ses membres du contenu informatif et de qualité de façon bimensuelle. Leurs commentaires, les nouvelles technologies ainsi que les tendances liées aux différents modes de consommation de contenu Web ont poussé l'Ordre à repenser le format de ses infolettres afin de toujours mieux répondre aux attentes et habitudes d'utilisation de ses membres.

L'Ordre est un promoteur affirmé, actif et influent qui contribue au développement de la notoriété des professions d'orthophoniste et d'audiologiste. Il favorise la diffusion et le transfert des informations en toute transparence. Cette infolettre est donc maintenant accessible par le menu déroulant de la section *Publication* du site Web de l'Ordre.

Ce nouveau format d'infolettre permet des envois optimaux en offrant un contenu varié sur une plateforme dynamique tout en corrigeant les lacunes de l'ancien format. Le contenu de l'infolettre peut être téléchargé dans un navigateur facilitant ainsi la lecture et réglant, par la même occasion, les différents problèmes de téléchargement du contenu liés à la multitude de plateformes de courriels.

Le microsite, développé en lien avec cette infolettre, permet d'héberger et d'archiver le contenu des envois. Celui-ci possède un moteur de recherche qui aidera à retrouver l'information recherchée en temps voulu. L'infolettre et le microsite sont maintenant optimisés pour offrir une expérience de consultation agréable sur les différents supports (mobiles, tablettes et ordinateurs). Différents systèmes de comptabilisation et de suivi permettent maintenant d'évaluer les retombées des communications de l'Ordre afin d'ajuster les stratégies au besoin et d'assurer que l'information institutionnelle de l'Ordre est bien transmise aux membres.

ORIENTATION DES COMMUNICATIONS DE L'ORDRE

Conformément à sa vision, l'Ordre désire mettre à contribution les connaissances de ses membres. Ce faisant, il fait de plus en plus appel à ceux-ci afin qu'ils puissent participer aux actions de l'Ordre. Que ce soit par l'intermédiaire de sondages, de consultation ou d'appels à tous pour différents projets, l'Ordre encourage une communication ouverte et bidirectionnelle.

Au cours du prochain exercice financier, les communications de l'Ordre continueront de renforcer les liens entre l'OOAQ et les différents publics et instances (membres, élus, partenaires, population, médias) en fournissant l'expertise et les connaissances requises pour doter l'organisation des stratégies communicationnelles nécessaires à la réalisation de sa mission.

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, le Bureau du syndic, a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information voulant qu'un membre ait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie de l'OOAQ* ou aux règlements de l'Ordre, et s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre devant le Conseil de discipline.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt de la plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Le syndic procède à la conciliation des honoraires en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'OOAQ*.

Le Bureau du syndic est également responsable des enquêtes concernant l'exercice illégal. Il est aussi appelé à procéder aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

COMPOSITION

SYNDIQUE

➤ **Danièle Paquette**, M.O.A., orthophoniste

SYNDIQUE ADJOINTE

➤ **Sylvie A. Bilodeau**, M.O.A., audiologiste

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Le plan d'effectifs du Bureau du syndic est demeuré stable. La syndique a ajouté une journée de travail par semaine à compter du mois de juillet 2015 et la syndique adjointe a diminué d'une journée de travail par semaine au mois de novembre 2015.

DEMANDES D'INFORMATION

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a reçu cent seize (116) demandes d'information (appels ou courriels), soit une augmentation d'un peu plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation indique que le public, les membres et les partenaires font appel au Bureau pour obtenir de l'information, mais aussi pour renseigner le Bureau de situations particulières pouvant porter préjudice à la population. Ce partage d'information permet de mieux connaître les besoins et les insatisfactions de la population afin d'agir de façon préventive et de manière plus ciblée.

Les demandes reçues proviennent, de parts égales, des orthophonistes, des audiologistes et du public. Ce dernier a fait part de questionnements sur les services en pratique privée, a signalé certaines insatisfactions quant aux services reçus, a cherché à résoudre des différends et s'est renseigné sur le processus pour porter plainte.

Les orthophonistes et audiologistes quant à eux ont généralement fait appel au Bureau du syndic pour signaler des sites Internet pouvant induire le public en erreur, qu'il y a raison de croire qu'un membre est incompetent, qu'il déroge à la déontologie professionnelle, qu'il y a possibilité de pratique illégale ou d'usurpation de titre.

PRÉVENTION

En plus de répondre avec diligence et de traiter avec efficacité un nombre toujours croissant de signalements et de demandes d'enquêtes traduisant les préoccupations du public, les membres du Bureau du syndic ont pris la décision de faire un relevé trimestriel des thèmes des signalements reçus. En réponse à l'analyse de ce relevé, le Bureau du syndic a proposé des actions concrètes comme des rappels aux membres par des capsules déontologiques publiées dans l'infolettre et hébergées sur le microsite www.ooaqvousinforme.qc.ca, la collaboration avec le comité de l'inspection professionnelle concernant la vérification de la compétence et l'arrimage avec les affaires professionnelles en vue d'informer les membres sur des sujets précis.

SIGNALEMENTS

Cette année, le Bureau du syndic a reçu quatre-vingt-sept (87) signalements. De ce nombre de signalements, un (1) dossier a été transmis par le comité d'inspection professionnelle et vingt (20) ont conduit à l'ouverture d'une enquête.

ENQUÊTES

MOTIFS SUFFISANTS POUR OUVRIR UNE ENQUÊTE EN 2015-2016

En plus des vingt (20) signalements ayant conduit à l'ouverture d'une enquête, le Bureau du syndic a reçu directement quinze (15) demandes d'enquêtes, portant à trente-cinq (35) le nombre de dossiers ayant des motifs suffisants pour ouvrir une enquête.

SECTEURS	ORTHO-PHONISTES	AUDIO-LOGISTES	TOTAL
Public	8	1	9
Privé	14	12	26
NOMBRE TOTAL D'ENQUÊTES	22	13	35

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE EN 2015-2016

Ces enquêtes, ajoutées aux onze (11) dossiers toujours en cours en début de l'exercice, portaient à quarante-six (46) le nombre d'enquêtes en traitement au cours de l'exercice. Notons que deux (2) membres ont fait l'objet de plus d'une enquête.

SECTEURS	ORTHO-PHONISTES	AUDIO-LOGISTES	TOTAL
Public	12	1	13
Privé	19	12	31
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES SOUS ENQUÊTE	31	13	44

Les allégations ayant mené à des enquêtes relevaient :

- de la tenue de dossiers et de bureau ;
- d'un manque de diligence dans la remise de document ainsi que dans le délai de référence à un partenaire ;
- de la présence possible de fraude ;
- du refus de rectifier un document ;
- d'une conclusion inexacte ;
- de la cessation d'agir pour le compte du client sans motif raisonnable ;
- du non-respect d'une entente avec le client ;
- d'une insatisfaction du client quant aux services rendus ;
- de négligence ayant causé préjudice ;
- d'avoir donné son avis sans avoir une connaissance complète des faits ;
- de multiplier les actes professionnels sans raison suffisante ;
- d'apparence de conflit d'intérêts ;
- d'évaluer et de faire des recommandations sans avoir les compétences requises ;
- de ne pas avoir répondu, dans les plus brefs délais, aux demandes du syndic et du CIP.

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

DÉCISION DE PORTER PLAINTE

Le Bureau du syndic a déposé une (1) plainte, devant le Conseil de discipline, concernant un membre orthophoniste. Il s'agissait d'une récidive, le membre ayant déjà été condamné pour la même infraction.

DÉCISION DE NE PAS PORTER PLAINTE

Il y a eu vingt (20) décisions de ne pas porter plainte. Certaines enquêtes n'ont pas démontré de fautes et d'autres ne permettaient pas de déposer une plainte en l'absence de preuve. Toutefois, ces enquêtes ayant révélé des manquements et, afin d'assurer la protection du public, le Bureau du syndic a émis des mises en garde qui ont été documentées et versées au dossier d'enquête.

DOSSIERS TRANSFÉRÉS AU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

Onze (11) dossiers ont été transférés au CIP. Conformément à l'article 122.1 du *Code des professions*, la syndique ou la syndique adjointe transmettent un dossier au CIP lorsqu'elles constatent des lacunes sur le plan de l'exercice ou de la compétence. Le CIP doit alors déterminer la mise à niveau nécessaire afin de rendre l'ensemble de la pratique de ces membres conforme aux règlements et aux attentes.

CONCILIATION DE DIFFÉRENDS

Le Bureau du syndic a traité trois (3) demandes d'enquête par la conciliation de différends qui touchaient deux (2) audiologistes et un (1) orthophoniste. Elles concernaient des difficultés à obtenir des documents ainsi qu'une insatisfaction concernant un examen en audiologie. C'est avec succès que le public a trouvé satisfaction dans les trois cas.

DOSSIERS ENCORE EN TRAITEMENT

Onze (11) enquêtes sont toujours en traitement. Elles concernent des demandes reçues dans les trois derniers mois de l'exercice 2015-2016.

DOSSIERS TRANSMIS AU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Aucun dossier n'a été transmis au comité de révision des plaintes.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Nombre de demandes de conciliation reçues	1 ²
Nombre de demandes de conciliation rejetées pour non-respect du délai	-
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	_3
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	-
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	-
Sentences arbitrales rendues	-
Dont le compte en litige a été modifié	-
Dont le compte en litige a été maintenu	-

2 Conciliation toujours en traitement au 31 mars 2016.

3 Comme il n'y a pas eu de demande d'arbitrage pendant l'exercice 2015-2016, aucun membre n'a été nommé au conseil d'arbitrage.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE

Portant sur l'exercice illégal	1 ⁴
Portant sur l'usurpation de titre réservé	-
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1 ⁵

4 Enquête complétée – une mise en demeure a été envoyée.

5 Enquête complétée – la personne a fait une demande de délivrance de permis.

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Aucune poursuite portant sur l'exercice illégal et/ou sur l'usurpation de titre réservé n'a été intentée au cours du présent exercice.

JUGEMENTS RENDUS

Aucun jugement portant sur l'exercice illégal et/ou sur l'usurpation de titre réservé n'a été rendu au cours du présent exercice.

PERSONNEL DE LA PERMANENCE

PRÉSIDENTE, DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

- **Marie-Pierre Caouette**, M.O.A., Adm. A., orthophoniste et administratrice agréée
Présidente, directrice générale
Présidente du comité de la formation
Membre du comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) – Mai 2014-mai 2016
- **Nathalie Grandoit**, M. Sc.
Responsable des communications
Secrétaire du comité des prix depuis le 1^{er} octobre 2015 (à l'emploi de l'Ordre depuis le 20 avril 2015)
- **Anne-Marie Johnson**
Adjointe à la présidence, à la direction générale et aux communications
Secrétaire substitut du secrétariat général et du Conseil de discipline

SECRÉTARIAT, ADMISSION ET ACCUEIL

- **Céline Giroux**, M.O.A., orthophoniste
Secrétaire générale
Responsable de l'admission et de l'accès à l'information
Secrétaire du comité d'admission et du comité de la formation
- **Christine Fournier**, M.O.A., orthophoniste
Conseillère à l'admission
Secrétaire substitut du comité d'admission depuis le 1^{er} octobre 2015 (1 jour par semaine depuis le 24 août 2015)
- **Lucie Deslières**
Agente à l'admission
Secrétaire du Conseil de discipline et secrétaire substitut du comité d'admission jusqu'au 30 septembre 2015
- **Sonia Zouaoui**
Agente au tableau des membres
Secrétaire du comité de révision des équivalences et du comité de révision des plaintes
- **Gisèle Carbonneau**
Commis réceptionniste

SERVICES PROFESSIONNELS

- > **Christine Fournier**, M.O.A., orthophoniste
 Conseillère aux affaires professionnelles
 (0,5 jour par semaine en tant que consultante en
 orthophonie du 1^{er} avril 2015 au 23 août 2015 – 3 jours
 par semaine en tant que conseillère aux affaires
 professionnelles depuis le 24 août 2015)
- > **Francine Bédard**, M.O.A., orthophoniste
 Conseillère au développement professionnel
 (4 jours par semaine)
- > **Catherine Sabourin**, M. Sc. S., audiologiste
 Conseillère aux affaires professionnelles en audiologie
 (1 jour par semaine)
- > **Diane St-Pierre**
 Agente de bureau aux services professionnels
- > **Marjolaine Tremblay**
 Adjointe à la direction des services professionnels
 Secrétaire substitut du comité de l'inspection
 professionnelle
- > **François Leclerc**
 Commis surnuméraire

A aussi fait partie de l'équipe : **Josée Larocque**, M.O.A., orthophoniste, directrice des services professionnels et secrétaire du comité de l'inspection professionnelle jusqu'au 5 février 2016.

SERVICES ADMINISTRATIFS

- > **Julie Chaurette**, CPA, CA
 Directrice des services administratifs
 (4 jours par semaine – à l'emploi de l'Ordre
 depuis le 20 avril 2015)
- > **Marc Pelletier**
 Technicien-comptable

BUREAU DU SYNDIC

- > **Danièle Paquette**, M.O.A., orthophoniste
 Syndique
 (3 jours par semaine du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015 –
 4 jours par semaine depuis le 1^{er} juillet 2015)
- > **Sylvie A. Bilodeau**, M.O.A., audiologiste
 Syndique adjointe
 (2 jours par semaine du 1^{er} avril 2015 au 31 octobre 2015 –
 1 jour par semaine depuis le 1^{er} novembre 2015)

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

Le mandat du comité d'admission comprend les responsabilités suivantes :

- › étudier les dossiers des candidats diplômés hors Québec et faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation ;
- › étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme de 2^e cycle en orthophonie ou en audiologie, mais demandant de faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et d'une expérience pertinente ;
- › étudier les dossiers des candidats titulaires d'une maîtrise en orthophonie ou en audiologie, délivrée par une université québécoise ou canadienne, et demandant une première admission à l'Ordre tout en ayant obtenu ce diplôme depuis plus de cinq (5) ans ;
- › étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'Ordre à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans ;
- › tout autre mandat confié par le Conseil d'administration de l'Ordre.

COMPOSITION

MEMBRES

- › **Mathieu Hotton**, audiologiste, président
- › **Carolyn Cronk**, orthophoniste, vice-présidente
- › **Louise Duchesne**, orthophoniste
- › **Julie Klein**, orthophoniste
- › **Katherine Randall**, audiologiste
- › **Anne-Marie Lanoue**, orthophoniste, membre substitut
- › **Stéphane McDuff**, audiologiste, membre substitut
- › **Natacha Trudeau**, orthophoniste, membre substitut

SECRÉTAIRES DU COMITÉ (PERMANENCE)

- › **Céline Giroux**, secrétaire
- › **Lucie Deslières**, secrétaire substitut jusqu'au 30 septembre 2015
- › **Christine Fournier**, secrétaire substitut depuis le 1^{er} octobre 2015

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ D'ADMISSION

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité a tenu cinq (5) réunions et une (1) journée de travail.

AMÉLIORATION CONTINUE

Les membres ont procédé à une révision du processus de cueillette d'information en permettant aux candidats de fournir des renseignements supplémentaires pour compléter leur dossier. De plus, les formulaires de demande d'équivalence ont été bonifiés par l'ajout de précisions sur les informations attendues en lien avec les profils de compétences. Les candidats ont ainsi l'occasion d'explicitier leurs compétences, ce qui permet aux membres du comité de mieux apprécier leur dossier.

ANALYSE DES DOSSIERS REÇUS

ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

Dix (10) dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie.

INSCRIPTION D'UN CANDIDAT QUI AVAIT OBTENU SON DIPLÔME QUÉBÉCOIS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

Un (1) dossier d'un candidat demandant une inscription à l'OOAQ avec un diplôme québécois obtenu depuis plus de cinq (5) ans.

RÉINSCRIPTION D'UN MEMBRE APRÈS PLUS DE 5 ANS

Un (1) dossier d'un membre demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans.

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME (ÉTABLISSEMENTS SITUÉS HORS DU CANADA)

Deux (2) dossiers de candidats, titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Canada, demandant l'équivalence de diplôme en orthophonie.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les dossiers étudiés ont tous fait l'objet de recommandations transmises au Conseil d'administration qui a, par la suite, pris les décisions nécessaires.

De plus, tel que prévu à l'article 9 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, à l'article 40 du *Code des professions* ainsi qu'au *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le Conseil d'administration a pris des décisions pour les dossiers énumérés à la section suivante.

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME (UNIVERSITÉS CANADIENNES SITUÉES HORS DU QUÉBEC) ET AUTRES DÉLIVRANCES DE PERMIS

Seize (16) dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en orthophonie délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme.

Trois (3) dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en audiologie délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme.

Quatre (4) dossiers de candidats faisant une demande de délivrance de permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

Treize (13) dossiers de membres qui avaient fait une demande d'équivalence de formation refusée par le passé ont fait l'objet d'une conversion de permis restrictifs temporaires en permis réguliers suite à la réussite du complément de formation exigé par le Conseil d'administration.

Trois (3) membres détenteurs d'un permis restrictif temporaire ont vu leur permis converti en régulier suite à la réussite de l'examen de l'Office québécois de la langue française.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	3 (A) – 16 (O)	3 (A) – 16 (O)	-	-
Hors du Canada	2 (O)	2 (O)	-	-

Dix-huit (18) candidats à l'exercice de la profession d'orthophonie et trois (3) à l'exercice de la profession d'audiologie sont concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1 (O)	-	-	1 (O)	-
Hors du Canada	22 (O)	15 (O)	-	7 (O)	-

Vingt-trois (23) candidats à l'exercice de la profession d'orthophonie sont concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

L'OOAQ a développé plusieurs cours en ligne afin de faciliter l'accès à la formation à acquérir pour la reconnaissance de l'équivalence des candidats en orthophonie. Il a aussi établi des ententes avec les programmes universitaires québécois pour améliorer l'accès aux cours. De ce fait, il est devenu plus rare d'accepter en partie les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec ; l'Ordre

favorise plutôt la délivrance d'un permis régulier aux candidats qui font une demande d'équivalence en orthophonie, leur permettant ainsi d'offrir des services sans restriction à la population québécoise.

Les candidats qui se voient refuser leur demande sont informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait de bénéficier de l'équivalence de formation.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Légende : (O) = Orthophonistes (A) = Audiologistes

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (e) de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (j) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificat de spécialiste. Aucune demande n'a été reçue au cours du présent exercice financier.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

NOMBRE DE DEMANDES DE DÉLIVRANCE

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	4 (O)	4 (O)	-	-
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
Permis de même type en vertu de lois particulières	-	-	-	-

Légende : (O) = Orthophonistes (A) = Audiologistes

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

NOMBRE DE DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE
Québec	142 (O) – 15 (A)	142 (O) – 15 (A)	–	–
Ontario	–	–	–	–
Provinces de l'Atlantique	–	–	–	–
Provinces de l'Ouest et Territoires	–	–	–	–
États-Unis	–	–	–	–

NOMBRE DE DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
Québec	–	–	–	–
Ontario	17 (O) – 3 (A)	17 (O) – 3 (A)	–	–
Provinces de l'Atlantique	1 (O)	1 (O)	–	–
Provinces de l'Ouest et Territoires	–	–	–	–
TOTAL HORS DU QUÉBEC, MAIS AU CANADA	18 (O) -3 (A)	18 (O) -3 (A)	–	–
UNION EUROPÉENNE				
France	–	–	–	–
Union européenne (excluant la France)	1 (O)	1 (O)	–	–
AILLEURS				
États-Unis	1 (O)	1 (O)	–	–
Amérique centrale, Caraïbe, Amérique du Sud, Asie, Afrique et Océanie	1 (O)	1 (O)	–	–
TOTAL HORS DU CANADA	3 (O)	3 (O)	–	–

Légende : (O) = Orthophonistes (A) = Audiologistes

NOMBRE DE DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS REÇU AU COURS DU PRÉSENT EXERCICE

Aucune demande n'a été reçue à cet effet au cours du présent exercice financier.

NOMBRE DE DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	RECUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AVANT LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
Québec	-	-	-	-
Ontario	2 (O)	2 (O)	-	-
Provinces de l'Atlantique	1 (O)	1 (O)	-	-
Provinces de l'Ouest et Territoires	1 (O)	1 (O)	-	-
TOTAL HORS DU QUÉBEC, MAIS AU CANADA	4 (O)	4 (O)	-	-
UNION EUROPÉENNE				
France	-	-	-	-
Union européenne (excluant la France)	-	-	-	-
AILLEURS				
États-Unis	-	-	-	-
Amérique centrale, Caraïbe, Amérique du Sud, Asie, Afrique et Océanie	-	-	-	-
TOTAL HORS DU CANADA	-	-	-	-

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (e) de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe (i) de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

Légende : (O) = Orthophonistes (A) = Audiologistes

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

MANDAT

Comme prévu au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, ce comité révisé, à la demande des candidats, les décisions du Conseil d'administration de ne pas reconnaître, ou de ne reconnaître qu'en partie, l'équivalence de diplôme ou de la formation.

COMPOSITION

MEMBRES

- **Marie-Laure Burté**, orthophoniste, présidente
- **Marie Julien**, orthophoniste
- **Stéphane Lefebvre**, audiologiste
- **Geneviève Lemieux**, orthophoniste
- **Tony Leroux**, audiologiste

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (PERMANENCE)

- **Sonia Zouaoui**

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

Le comité a tenu trois (3) rencontres pour l'étude de trois (3) dossiers de demande de révision. Chaque candidat a été entendu en audition et, dans les trois (3) cas, de la documentation supplémentaire a été remise aux membres du comité.

Le comité a produit trois (3) décisions relatives aux demandes de révision. Dans les trois (3) cas, le comité a réduit les exigences demandées en lien avec les nouvelles informations reçues, car elles démontraient les compétences requises dans certains domaines.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a été saisi des réductions des exigences relatives aux trois (3) dossiers révisés. Étant donné que tous les candidats ont fourni de nouvelles informations au comité de révision des équivalences, un suivi a été effectué auprès du comité d'admission afin de les sensibiliser à l'importance d'obtenir le plus d'information possible de la part des candidats avant de formuler des recommandations dans leur dossier. Les membres du comité d'admission ont donc procédé à une révision du processus de cueillette d'information pour permettre aux candidats de fournir des renseignements supplémentaires afin de compléter leur dossier.

De plus, les formulaires de demande d'équivalence ont été bonifiés par l'ajout de précisions sur les informations attendues en lien avec les profils de compétences. Les candidats ont ainsi eu l'occasion d'explicitier leurs compétences, ce qui a permis aux membres du comité de mieux apprécier leur dossier.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Le comité de l'inspection professionnelle (CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du *Code des professions*. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre qui est de surveiller l'exercice de la profession des membres et de procéder aux inspections portant sur la compétence professionnelle des membres. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OOAQ* encadre les activités du CIP.

COMPOSITION

MEMBRES

- › **David Mayer**, audiologiste, président depuis le 1^{er} octobre 2015
- › **Élaine Pelland-Blais**, orthophoniste, présidente jusqu'au 30 septembre 2015
- › **France Désilets**, audiologiste, vice-présidente depuis le 11 décembre 2015
- › **Élisabeth Joly**, orthophoniste
- › **Judith Collette**, orthophoniste, membre substitut
- › **Karine D'Amours**, audiologiste, membre substitut jusqu'au 30 septembre 2015
- › **Linda Gagnon**, audiologiste, membre substitut depuis le 27 août 2015

INSPECTEURS – ORTHOPHONIE

- › **Judith Collette**, orthophoniste
- › **Suzanne Lalonde**, orthophoniste
- › **Caroline Morin**, orthophoniste
- › **Élaine Pelland-Blais**, orthophoniste

INSPECTEURS – AUDIOLOGIE

- › **Marie-Pier Champagne**, audiologiste
- › **David Mayer**, audiologiste
- › **Linda Gagnon**, audiologiste

ENQUÊTEURS

- › **Yvon Blais**, orthophoniste
- › **Richard Larocque**, audiologiste

SECRÉTAIRES DU COMITÉ (PERMANENCE)

- › **Josée Larocque**, secrétaire jusqu'au 5 février 2016
- › **Marjolaine Tremblay**, secrétaire substitut

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CIP a tenu douze (12) réunions, dont huit (8) réunions régulières consacrées à l'analyse de dossiers. Il a réalisé les activités d'inspection prévues au Programme annuel d'inspection professionnelle. Les orientations des travaux du CIP furent :

- › adapter les outils des inspecteurs au nouveau processus d'inspection afin de viser un niveau de rendement optimal ;
- › prioriser et promouvoir la philosophie éducative ayant pour but de soutenir les membres de l'Ordre dans le cadre des activités de l'inspection professionnelle ;
- › optimiser l'autoresponsabilisation et l'autogestion des membres en lien avec la pratique professionnelle par des actions visant la réalisation du portfolio (incluant la démarche réflexive) ;

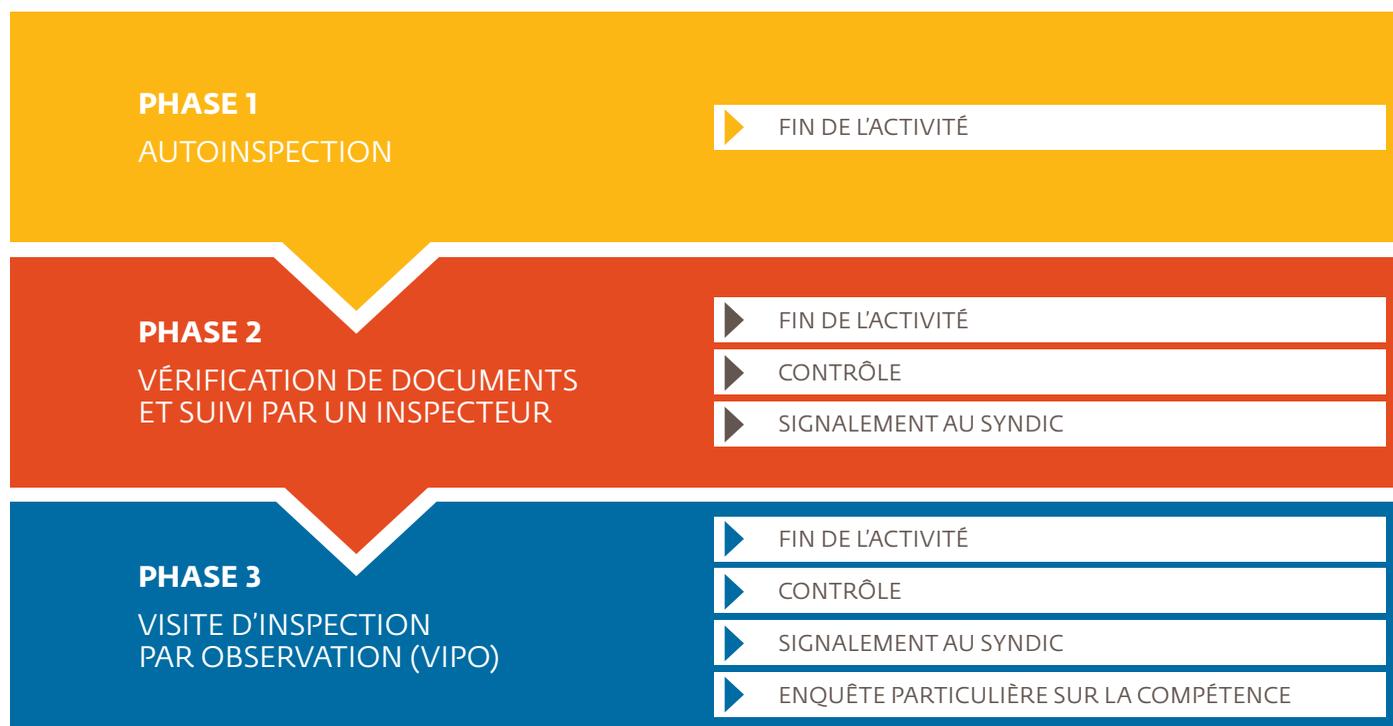
- › harmoniser les activités de l'inspection professionnelle avec celles du développement et du soutien professionnel ;
- › poursuivre le développement de la plateforme MAIA en offrant aux membres un lieu de co-construction grâce au portfolio, communautés de pratique, documents de référence et module de l'inspection.

De plus, le CIP a répondu aux demandes, formulées par le syndic, concernant onze (11) membres, dont trois (3) audiologistes et huit (8) orthophonistes. Finalement, un (1) membre a fait l'objet d'un signalement au syndic de la part du CIP.

PROCESSUS D'INSPECTION EN 3 PHASES

Comme décrit dans le *Programme d'inspection professionnelle 2015-2016*, l'inspection en 3 phases permet une inspection de tous les membres de l'Ordre, tous les 5 ans, et s'avère une orientation judicieuse afin d'amener les membres à se questionner plus régulièrement sur leur pratique. Il permet d'agir en amont pour prévenir les risques de préjudices à la population.

SURVOL DU PROCESSUS D'INSPECTION EN 3 PHASES



PROGRAMME DE SURVEILLANCE TEL QU'APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au terme de l'année financière, l'équipe de l'inspection aura réalisé les activités d'inspection prévues au Programme d'inspection 2015-2016. Il a :

- procédé à la phase 1 par l'autoévaluation de 20 % des membres de l'OOAQ annuellement via le module de l'inspection sur MAIA (autoévaluation de tous les membres une fois aux 5 ans) ;
- procédé à la phase 2 visant la vérification de documents et le suivi par un inspecteur pour environ 10 % des membres vus en phase 1 ;
- procédé à la phase 3 par une visite d'inspection par observation de la pratique lorsque la démarche clinique du membre n'est pas suffisamment documentée dans ses dossiers et ne permet pas à l'inspecteur de statuer si le membre se conforme ou non aux exigences attendues de la pratique ;
- procédé aux inspections nécessaires sur la compétence (enquêtes).

Les membres ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- Les demandes du CA ;
- Les demandes du Bureau du syndic ;
- Les membres qui pratiquent depuis au moins sept (7) ans n'ayant jamais été inspectés ;
- Les membres n'ayant pas été inspectés depuis au moins vingt (20) ans ;
- Les membres qui pratiquent au privé depuis au moins deux (2) ans, n'ayant jamais été inspectés et dont la clinique n'a également pas reçu la visite d'un inspecteur dans les deux (2) dernières années. Ce critère de deux (2) ans de pratique permet respectueusement aux jeunes membres de développer leur expérience et d'ouvrir des dossiers clients ;

- Les membres ayant obtenu, depuis au moins deux (2) ans, un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec* qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec ;
- Les membres ayant obtenu, depuis au moins deux (2) ans, un permis en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* ;
- Les membres réalisant un retour à la pratique après un arrêt d'au moins cinq (5) ans ;
- Des membres seront sélectionnés aléatoirement.

PHASE 1 : QUESTIONNAIRE D'AUTOINSPECTION

Six cent soixante-dix-neuf (679) questionnaires ont été envoyés. Parmi les membres ciblés par cet envoi, cent trente-quatre (134) membres ont signifié, à la secrétaire du CIP, leur désir d'obtenir une demande d'exemption.

Les principaux motifs d'exemption ou de report étaient les congés parentaux, congés en raison de problème de santé, membres en fin de pratique en raison de la retraite, retour aux études ou parce qu'ils détiennent un emploi de gestionnaire ou de professeur sans charge clinique. Les membres exemptés devront aviser le CIP de l'évolution de la situation motivant l'exemption puisqu'ils demeurent inscrits au processus.

Cinq cent quarante-cinq (545) rapports de vérification ont été dressés suite à l'activité d'autoinspection soumise par le module d'inspection professionnel disponible sur la plateforme MAIA, ce qui représente l'inspection de 20 % des membres de l'Ordre.

**PHASE 1 –
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR
PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

	ORTHO- PHONIE	AUDIO- LOGIE	TOTAL
01 Abitibi-Témiscamingue	8	4	12
02 Bas-Saint-Laurent	8	4	12
03 Capitale-Nationale	59	10	69
04 Centre-du-Québec	12	–	12
05 Chaudière-Appalaches	27	3	30
06 Côte-Nord	6	1	7
07 Estrie	21	–	21
08 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	1	7
09 Lanaudière	24	1	25
10 Laurentides	25	4	29
11 Laval	23	2	25
12 Mauricie	16	4	20
13 Montréal	143	32	175
14 Montérégie	59	7	66
15 Nord-du-Québec	2	1	3
16 Outaouais	13	2	15
17 Saguenay-Lac-Saint-Jean	12	5	17
TOTAL	464	81	545

**PHASE 1 –
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR
PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE**

	ORTHO- PHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Privé	112	25	137
Santé	204	56	260
Centre hospitalier	54	23	77
CHSLD	–	–	–
CLSC	49	8	57
Centre de réadaptation	101	25	126
Scolaire	148	–	148
TOTAL	464	81	545

Le CIP constate que les conseils automatisés, formulés à la suite de l'activité d'autoinspection, sensibilisent beaucoup plus de membres aux bonnes pratiques, favorisent la prévention et encouragent l'autoresponsabilisation.

PHASE 2 : VÉRIFICATION PAR UN INSPECTEUR

La phase 2 permet d'approfondir le questionnement des membres sur leur respect des lois, des règlements et l'intégration des compétences attendues dans leur pratique. Pour le CIP, elle permet de corroborer les réponses transmises par les membres lors de l'autoévaluation en phase 1 par l'analyse des documents soumis et les réponses du membre lors de l'entrevue avec l'inspecteur. L'échange avec le membre, principalement par téléphone, permet d'atteindre les mêmes objectifs que la visite tout en gagnant en efficacité.

S'appuyant sur les bilans reçus et les facteurs de risque identifiés, le CIP sélectionne environ 10 % des membres ayant complété la première phase. Au cours d'un entretien de 60 à 90 minutes, l'inspecteur valide les éléments de l'autoinspection et vérifie le plan de développement des compétences.

Soixante-quatre (64) avis d'inspection ont été envoyés. Parmi les membres ciblés, sept (7) membres ont fait une demande d'exemption pour différents motifs. Cinquante-sept (57) entretiens ont été tenus représentant ainsi 10 % des membres. Cinquante-sept (57) rapports de vérification ont donc été dressés dont cinq (5) à la suite d'une visite et cinquante-deux (52) à la suite d'un entretien téléphonique.

Les membres inspectés ont été encouragés à lire les documents disponibles sur la plateforme MAIA (chroniques réflexion, guides de pratique, etc.) et à participer à des activités de formation gratuite en lien avec leur pratique et leurs besoins, notamment les formations en ligne sur la tenue de dossiers et celle sur le portfolio.

Environ 28 % des membres inspectés ont dû soumettre des dossiers supplémentaires démontrant la mise en application des recommandations du CIP dans le but de favoriser l'amélioration de leur pratique.

PHASE 2 – RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

	ORTHO- PHONIE	AUDIO- LOGIE	TOTAL
01 Abitibi-Témiscamingue	3	1	4
02 Bas-Saint-Laurent	1	–	1
03 Capitale-Nationale	5	–	5
04 Centre-du-Québec	1	–	1
05 Chaudière-Appalaches	2	–	2
06 Côte-Nord	–	–	–
07 Estrie	2	–	2
08 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	1	2
09 Lanaudière	–	–	–
10 Laurentides	3	1	4
11 Laval	3	1	4
12 Mauricie	–	–	–
13 Montréal	17	5	22
14 Montérégie	6	1	7
15 Nord-du-Québec	–	–	–
16 Outaouais	2	–	2
17 Saguenay-Lac-Saint-Jean	–	1	1
TOTAL	46	11	57

PHASE 2 – RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

	ORTHO- PHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Privé	21	8	29
Santé	14	3	17
Centre hospitalier	3	1	4
CHSLD	2	-	2
CLSC	3	-	3
Centre de réadaptation	6	2	8
Scolaire	11	-	11
TOTAL	46	11	57

PHASE 3 : VISITE D'INSPECTION PAR OBSERVATION

La phase 3 permet d'observer la pratique d'un membre lorsque sa démarche clinique n'est pas suffisamment documentée dans ses dossiers pour permettre à l'inspecteur de statuer s'il répond ou non aux exigences attendues de la pratique.

Au cours de l'exercice, cinq (5) membres ont été visés par une inspection par observation. La visite d'inspection par observation a permis de vérifier efficacement la compétence des cinq (5) membres sans avoir recours à l'enquête qui est une activité beaucoup plus coûteuse. Cinq (5) rapports de vérification ont été dressés à la suite d'une visite.

PHASE 3 – RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

	ORTHO- PHONIE	AUDIO- LOGIE	TOTAL
01 Abitibi-Témiscamingue	-	-	-
02 Bas-Saint-Laurent	-	-	-
03 Capitale-Nationale	-	-	-
04 Centre-du-Québec	-	-	-
05 Chaudière-Appalaches	-	-	-
06 Côte-Nord	-	-	-
07 Estrie	-	-	-
08 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
09 Lanaudière	-	-	-
10 Laurentides	-	-	-
11 Laval	1	-	1
13 Mauricie	-	-	-
14 Montérégie	1	-	1
15 Montréal	3	-	3
16 Outaouais	-	-	-
17 Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	-
TOTAL	5	-	5

**PHASE 3 –
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR
PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE**

	ORTHO- PHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Privé	5	-	5
Santé	-	-	-
Centre hospitalier	-	-	-
CHSLD	-	-	-
CLSC	-	-	-
Centre de réadaptation	-	-	-
Scolaire	-	-	-
TOTAL	5	-	5

ENQUÊTE SUR LA COMPÉTENCE

Au cours de l'exercice, un seul membre a dû être soumis à une enquête particulière sur la compétence.

**ENQUÊTE –
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR
PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

	ORTHO- PHONIE	AUDIO- LOGIE	TOTAL
01 Abitibi-Témiscamingue	-	-	-
02 Bas-Saint-Laurent	-	-	-
03 Capitale-Nationale	-	-	-
04 Centre-du-Québec	-	-	-
05 Chaudière-Appalaches	-	-	-
06 Côte-Nord	-	-	-
07 Estrie	-	-	-
08 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-
09 Lanaudière	-	-	-
10 Laurentides	-	-	-
11 Laval	-	-	-
13 Mauricie	-	-	-
14 Montérégie	1	-	1
15 Montréal	-	-	-
16 Outaouais	-	-	-
17 Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	-
TOTAL	1	-	1

ENQUÊTE – RÉPARTITION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

	ORTHO- PHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Privé	1	-	1
Santé	-	-	-
Centre hospitalier	-	-	-
CHSLD	-	-	-
CLSC	-	-	-
Centre de réadaptation	-	-	-
Scolaire	-	-	-
TOTAL	1	-	1

Les orthophonistes et les audiologistes sont généralement réceptifs aux recommandations qui leur sont faites et cherchent comment ils peuvent les appliquer dans leur pratique clinique. Cependant, certains membres ont besoin de plus d'encadrement pour parvenir à avoir une pratique qui soit conforme à ce qui est attendu. Le suivi plus serré de ces membres, la visite d'inspection par observation et le contrôle postprocessus favorisera, selon le CIP, le transfert des bonnes pratiques.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU CIP

Les principales recommandations émises s'articulaient notamment autour des articles du *Code de déontologie de l'OOAQ* et du *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux des membres de l'OOAQ*.

EN ORTHOPHONIE :

- › Dans le rapport d'évaluation :
 - › préciser toutes les modalités employées ainsi que la provenance des normes utilisées en indiquant lorsque pertinent que les résultats non normalisés auprès d'une population francophone québécoise doivent être interprétés avec prudence et selon le jugement clinique de l'orthophoniste ;
 - › accompagner les résultats ou observations de leur interprétation ;
- › Rédiger un plan d'intervention pour chaque client et l'identifier comme tel dans le rapport d'évaluation ou dans un document distinct ;
- › Signer ou parapher toute inscription versée au dossier.

EN AUDIOLOGIE :

- › Indiquer les normes de l'American National Standards Institute (ANSI) sur le formulaire d'audiogramme en inscrivant « Norme : ANSI Série S3 en vigueur » ;
- › S'assurer que la salle servant à l'évaluation audiolgologique ainsi que l'équipement et les accessoires respectent les normes bioacoustiques de la Série S3 en vigueur établies par l'ANSI. Notamment, utiliser du matériel enregistré pour les épreuves vocales en l'absence de cabine pour l'audiologiste ;
- › Rédiger systématiquement un plan d'intervention audiolgologique pour chaque client comme stipulé dans la réforme du *Code des professions* en lien avec le projet de loi n° 90.

EN ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE :

- Amorcer la démarche réflexive proposée dans la *Politique de développement professionnel de l'OOAQ* et détaillée dans le portfolio sur MAIA ;
- Consigner toutes les activités de développement professionnel qui seront réalisées, notamment la participation à des ateliers et à des communautés de pratique, et les lectures professionnelles choisies selon les *Profilés proposés des compétences relatives à la pratique des orthophonistes et des audiologistes du Canada* ;
- Prévoir un cessionnaire des dossiers en cas de départ du professionnel ou de cessation temporaire ;
- Consigner au dossier une description claire des motifs de consultation ;
- Insérer au dossier une autorisation signée par le parent ou le titulaire de l'autorité parentale avant de réaliser une intervention auprès d'un client âgé de moins de 14 ans en l'absence du parent ou du titulaire de l'autorité parentale.

Le CIP a demandé à tous les membres inspectés, n'ayant pas réalisé leur démarche réflexive, de compléter leur portfolio. L'intention est d'amener tous ses membres à réfléchir annuellement sur leur développement professionnel afin de faire des choix cohérents en fonction de leurs besoins pour ainsi offrir des services de qualité à la population.

Depuis l'implantation de la démarche réflexive, le nombre de membres qui utilise l'outil double presque chaque année. Des activités de communication seront développées en collaboration avec le service des communications de l'Ordre afin de continuer à faire connaître le portfolio professionnel incluant la démarche réflexive (favorisant l'autoresponsabilisation du membre face à son développement professionnel), ainsi que des conseils tirés des principales recommandations du CIP aux membres inspectés au cours de l'année.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CIP a fait une (1) recommandation au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage de perfectionnement accompagné d'une limitation du droit d'exercer certaines activités professionnelles. Cette recommandation a été reçue par le Conseil d'administration à la fin du présent exercice et sera traitée dans le suivant.

Le CIP a fait la (1) recommandation au Conseil d'administration de soumettre à la phase 1 du processus d'inspection tous les nouveaux membres ayant complété leur deuxième année de pratique afin d'agir de façon préventive, de sensibiliser les nouveaux membres aux bonnes pratiques et de favoriser l'autoresponsabilisation.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Conformément à l'article 123,3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert, et qui a déjà demandé au syndic, la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre le professionnel.

COMPOSITION

MEMBRES

- › **Marthyne Brazeau**, audiologiste, présidente
- › **Marie-Christine Anctil**, nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions
- › **Maryse Campeau**, orthophoniste
- › **Valérie Lecavalier**, audiologiste
- › **Nicole Lessard**, orthophoniste

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (PERMANENCE)

- › **Sonia Zouaoui**

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Une (1) rencontre a été tenue pour l'étude d'un (1) dossier de demande de révision présentée dans les délais requis. Aucune demande n'a été présentée hors délais.

Un (1) avis relatif à la demande de révision a été produit.

RÉSUMÉ DES AVIS RENDUS

NATURE DE LA CONCLUSION OU DE LA SUGGESTION	NOMBRE
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	1
Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	-
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	-

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune recommandation n'a été formulée au Conseil d'administration au cours du présent exercice.

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

COMPOSITION

MEMBRES

- › **Me Jacques Parent**, président jusqu'à l'entrée en vigueur du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels
- › **Me Lydia Milazzo**, avocate désignée par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels
- › **Colette Castonguay**, orthophoniste, jusqu'au 30 septembre 2015
- › **Ginette Diamond**, orthophoniste
- › **Gérard Larouche**, audiologiste
- › **Lucie Morin**, orthophoniste
- › **Sophie Waridel**, audiologiste

SECRÉTAIRES DU COMITÉ (PERMANENCE)

- › **Lucie Deslières**, secrétaire
- › **Anne-Marie Johnson**, secrétaire substitut

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline a été saisi d'une (1) plainte portée par la syndique, pour un total de deux (2) chefs d'infraction.

NATURE DE LA PLAINTÉ	NOMBRE DE CHEFS D'INFRACTION		TOTAL
	PORTÉ PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉ PAR TOUTE AUTRE PERSONNE	
L'intimé a contrevenu aux dispositions des articles 60 du <i>Code de déontologie des membres de l'OOAQ</i> et 114 du <i>Code des professions</i> , ou, à défaut d'application de ces articles, il a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'Ordre aux termes de l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> .	2	-	2

Le Conseil de discipline a tenu trois (3) audiences au cours de l'année 2015-2016 pour entendre les plaintes reçues en 2014-2015, y compris une (1) audience pour une plainte conjointe. Deux (2) intimés entendus ont plaidé coupables et deux (2) autres (plainte conjointe) ont plaidé non coupables. La décision de la plainte conjointe n'a pas été rendue au 31 mars 2016. Celle-ci devrait être entendue au cours du prochain exercice.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	-
Rejetant la plainte	-
Acquittant l'intimé	-
Déclarant l'intimé coupable	-
Acquittant l'intimé sur un ou des chefs et déclarant l'intimé coupable d'un ou de plusieurs d'entre eux	-
Déclarant l'intimé coupable et lui imposant une sanction	2
Imposant une sanction	-

Les détails de ces décisions sont accessibles sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

SANCTIONS IMPOSÉES DU 1 ^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016	NOMBRE
Amende de 1 000 \$	1
Amende de plus de 1 000 \$	1
Réprimande	1
Radiation temporaire	-
Radiation permanente	-
Révocation de permis	-

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration selon l'article 160 du *Code des professions* ou pour remboursement selon l'article 158.1 du *Code des professions*.

AUTRES ÉLÉMENTS

Nombre de décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	-
Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	-
Décisions rendues par le Tribunal des professions	-

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

MANDAT

Le comité de la formation est un comité consultatif encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes du Québec*. Il doit examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste.

COMPOSITION

MEMBRES

- › **Marie-Pierre Caouette**, orthophoniste, présidente de l'OOAQ et présidente du comité
- › **Céline Giroux**, orthophoniste, secrétaire générale de l'OOAQ et secrétaire du comité
- › **Chantal Desmarais**, orthophoniste, Université Laval, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), depuis janvier 2016
- › **Tony Leroux**, audiologiste, Université de Montréal, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- › **Audette Sylvestre**, orthophoniste, Université Laval, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), jusqu'en janvier 2016
- › **Lucie Vézina**, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

INVITÉS

- › **Bernard Michallet**, orthophoniste, Université du Québec à Trois-Rivières
- › **Elin Thordardottir**, orthophoniste-audiologiste, Université McGill

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours du présent exercice et a notamment discuté des dossiers suivants :

- › le projet de développement d'un programme d'audiologie à l'Université Laval ;
- › l'idée de la création d'un mentorat pour les nouveaux membres afin de favoriser le transfert des compétences à la pratique clinique ;
- › l'accès à des données probantes et aux résultats de recherches pour les cliniciens ;
- › la modernisation du *Code de déontologie de l'OOAQ* ;
- › les modifications des programmes en lien avec les changements de la pratique ;
- › les travaux en cours pour une signature éventuelle d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France ;
- › la nécessité d'informer les candidats en démarche d'admission à l'Ordre sur les compétences requises en anglais afin de suivre les formations exigées pour la reconnaissance de leur équivalence ;
- › les dossiers systémiques et les relations avec les partenaires du système professionnel comme l'Office des professions du Québec, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et les autres ordres ;
- › la collaboration entre les universités et l'Ordre sur différents dossiers, notamment la formation continue et la télépratique ;
- › la prise de connaissance de la documentation afférente au *Projet de document d'information sur les comités de la formation des ordres professionnels* de l'Office des professions du Québec ;
- › la collaboration à la consultation *Relevé des activités et des formations en éthique et en déontologie dispensées aux futurs professionnels* du ministère de la Justice ;
- › l'accès à l'emploi pour les finissants.

RAPPORT DES CONSTATATIONS

Aucun avis formel ni conclusion n'a été produit au cours du présent exercice.

RAPPORT DU COMITÉ DES PRIX

MANDAT

Le mandat du comité des prix est d'étudier les candidatures et formuler les recommandations appropriées aux administrateurs pour les différents prix remis par l'OOAQ.

COMPOSITION

MEMBRES

- **Michèle Bergeron**, orthophoniste, présidente
- **Éric Bégin**, audiologiste
- **Carmen Phénix**, orthophoniste

SECRÉTAIRE DU COMITÉ (PERMANENCE)

- **Nathalie Grandoit**

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU COMITÉ DES PRIX

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises au cours du dernier exercice financier pour étudier les dossiers de candidatures.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il a transmis ses propositions de nominations pour les prix Germaine-Huot, Innovation-Desjardins ainsi que pour la Bourse Raymond-Héту au Conseil d'administration.

TABLEAU DES MEMBRES

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

au 31 mars 2015	2 757
au 31 mars 2016	2 875
Variation au tableau des membres	118

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS

Nombre d'orthophonistes	2 451
Nombre d'audiologistes	413
Nombre d'orthophonistes-audiologistes ⁷	11

⁷ Ces membres ont reçu ce titre lors de leur adhésion à l'OOAQ, la formation reçue leur donnant alors ouverture à l'exercice des deux professions. Toutefois, ces membres exercent comme orthophonistes et seront donc comptabilisés dans la catégorie orthophonistes dans les prochains tableaux.

DÉLIVRANCE DE PERMIS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS

CATÉGORIES DE PERMIS	ORTHO-PHONISTES	AUDIO-LOGISTES	TOTAL
Permis (sans restriction)	162	17	179
Permis restrictifs temporaires	-	-	-
Membres réinscrits	28	3	31
Autorisations spéciales (art. 39 du Code des professions)	-	-	-
TOTAL	190	20	210

RADIATIONS ET RETRAITS DU TABLEAU

MOTIFS DE RETRAIT	ORTHO-PHONISTES	AUDIO-LOGISTES	TOTAL
Retraite	11	6	17
Démission	36	7	43
Décès	1	-	1
Départ - extérieur	10	1	11
Congé parental	15	2	17
Réorientation de carrière	2	-	2
TOTAL DES RETRAITS	75	16	91

Il n'y a eu aucune radiation au cours du présent exercice.

MONTANTS DES COTISATIONS PAYABLES AU 1^{ER} AVRIL 2015 POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Membre régulier ou temporaire	673,73 \$
Membre retraité	168,43 \$

RÉPARTITION RÉGIONALE DES ORTHOPHONISTES

RÉGIONS	MEMBRES ACTIFS				RETRAITÉS ⁷		SOUS-TOTAL PAR SEXE		TOTAL	%
	PERMIS RÉGULIER		PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE							
	H	F	H	F	H	F	H	F		
01 Bas-Saint-Laurent	1	54	-	1	-	-	1	55	56	2
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	67	-	-	-	-	-	67	67	3
03 Capitale-Nationale	7	266	-	-	1	1	8	267	275	11
04 Mauricie	3	76	-	1	1	1	4	78	82	3
05 Estrie	2	86	-	-	-	-	2	86	88	4
06 Montréal	27	714	1	16	1	13	29	743	772	31
07 Outaouais	3	93	-	-	1	1	4	94	98	4
08 Abitibi-Témiscamingue	3	31	-	2	-	-	3	33	36	1
09 Côte-Nord	2	15	-	-	-	-	2	15	17	1
10 Nord-du-Québec	-	8	-	-	-	-	-	8	8	-
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	23	-	1	-	-	1	24	25	1
12 Chaudière-Appalaches	1	119	-	-	-	-	1	119	120	5
13 Laval	4	87	-	1	-	2	4	90	94	4
14 Lanaudière	2	128	-	1	-	-	2	129	131	5
15 Laurentides	6	147	-	3	-	2	6	152	158	6
16 Montérégie	5	354	-	2	-	2	5	358	363	15
17 Centre-du-Québec	-	51	-	-	-	-	-	51	51	2
TOTAL POUR LE QUÉBEC	67	2 319	1	28	4	22	72	2 369	2 441	99
HORS QUÉBEC	4	15	-	-	-	2	4	17	21	1
SOUS-TOTAL	71	2 334	1	28	4	24	76	2 386	2 462	100
TOTAL PAR CATÉGORIE	2 405		29		28		2 462			

7 Membres retraités dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois.

Légende : H = Hommes F = Femmes

RÉPARTITION RÉGIONALE DES AUDIOLOGISTES

RÉGIONS	MEMBRES ACTIFS				RETRAITÉS ⁷		SOUS-TOTAL PAR SEXE		TOTAL	%
	PERMIS RÉGULIER		PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE							
	H	F	H	F	H	F	H	F		
01 Bas-Saint-Laurent	-	8	-	-	-	-	-	8	8	2
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	13	-	-	-	-	4	13	17	4
03 Capitale-Nationale	11	49	-	-	-	-	11	49	60	15
04 Mauricie	-	12	-	-	-	1	-	13	13	3
05 Estrie	1	12	-	-	1	-	2	12	14	3
06 Montréal	18	117	-	-	-	3	18	120	138	33
07 Outaouais	1	12	-	-	-	-	1	12	13	3
08 Abitibi-Témiscamingue	1	7	-	-	-	-	1	7	8	2
09 Côte-Nord	1	6	-	-	-	-	1	6	7	2
10 Nord-du-Québec	-	1	-	-	-	-	-	1	1	-
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	5	-	-	-	-	-	5	5	1
12 Chaudière-Appalaches	3	13	-	-	-	-	3	13	16	4
13 Laval	2	7	-	-	-	-	2	7	9	2
14 Lanaudière	-	14	-	-	-	-	-	14	14	3
15 Laurentides	1	18	-	-	-	-	1	18	19	5
16 Montérégie	4	44	-	-	1	-	5	44	49	12
17 Centre-du-Québec	2	6	-	-	-	-	2	6	8	2
TOTAL POUR LE QUÉBEC	49	344	-	-	2	4	51	348	399	97
HORS QUÉBEC	2	12	-	-	-	-	2	12	14	3
SOUS-TOTAL	51	356	-	-	2	4	53	360	413	100
TOTAL PAR CATÉGORIE	407		-		6		413			

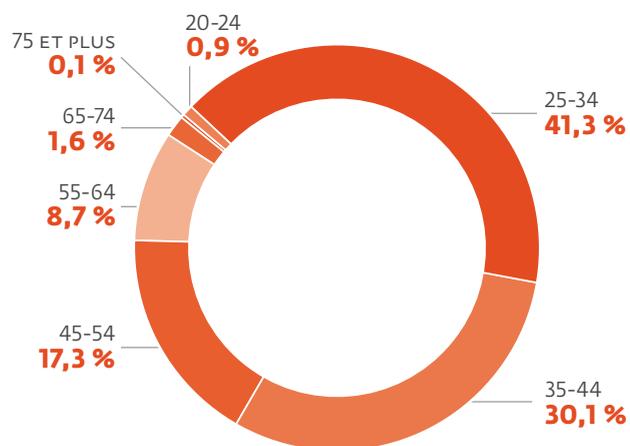
7 Membres retraités dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois.

Légende : H = Hommes F = Femmes

PORTRAIT DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES ACTIFS AU 31 MARS 2016

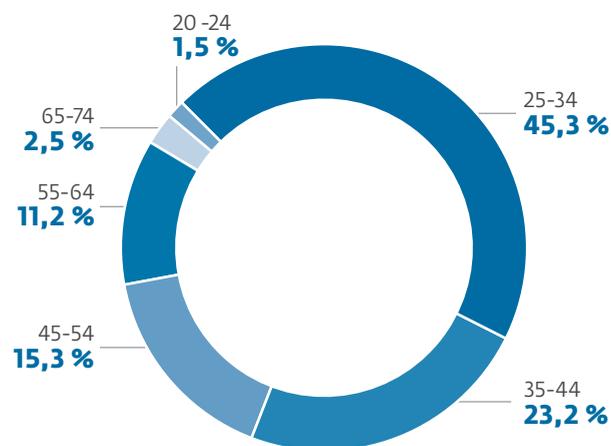
RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES ACTIFS PAR GROUPES D'ÂGE

GROUPES D'ÂGE	 	
	FEMMES	HOMMES
20-24	24	1
25-34	971	26
35-44	709	17
45-54	402	16
55-64	203	6
65-74	37	1
75 et plus	1	1



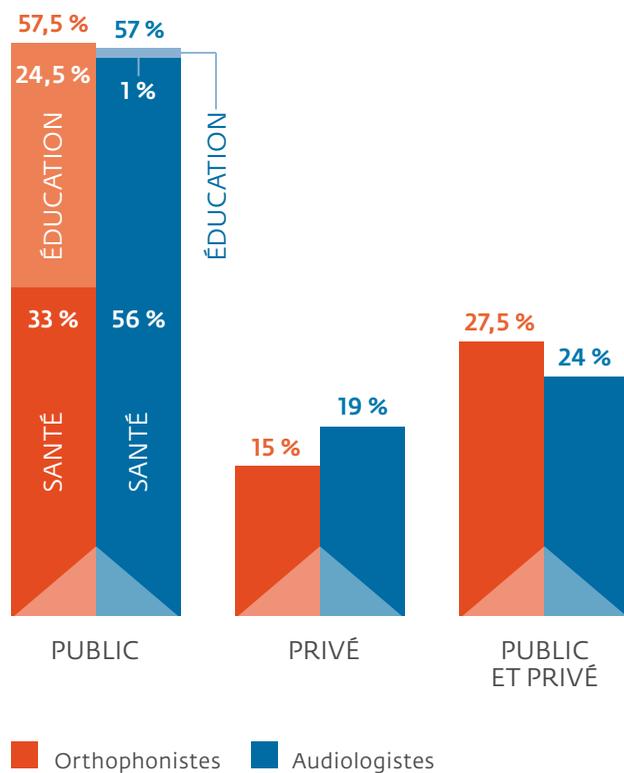
RÉPARTITION DES AUDIOLOGISTES ACTIFS PAR GROUPES D'ÂGE

GROUPES D'ÂGE	 	
	FEMMES	HOMMES
20-24	4	2
25-34	161	17
35-44	84	7
45-54	53	11
55-64	35	9
65-74	7	3
75 et plus	-	-



* Les membres exerçant à l'extérieur du Québec ne sont pas comptabilisés dans ces graphiques.

RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LE TYPE ET LE MILIEU DE PRATIQUE



RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES ACTIFS SELON LA LANGUE D'EXERCICE

LANGUE D'EXERCICE	ORTHO-PHONISTES	AUDIO-LOGISTES
Français	74 %	28 %
Anglais	2 %	1 %
Français et en anglais	16 %	56 %
Exerçant dans plus de deux langues	8 %	15 %

AUTRES LANGUES D'EXERCICE DÉCLARÉES PAR LES MEMBRES

American Sign Language	Langage signé québécois
Allemand	Letton
Anglais	Libanais
Arabe	Langage parlé complété
Arménien	Mandarin
Bulgare	Polonais
Créole haïtien	Portugais
Espagnol	Roumain
Français	Russe
Français signé	Serbo-croate (bosniaque)
Grec	Suédois
Hébreux	Tchèque
Hollandais	Thaï
Hongrois	Ukrainien
Islandais	Vietnamien
Italien	Yiddish

* Les membres exerçant à l'extérieur du Québec ne sont pas comptabilisés dans ces graphiques.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* modifié, entré en vigueur le 1^{er} avril 2015, tout membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec doit adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre, sauf s'il exerce exclusivement à l'extérieur du Québec. De plus, le membre détenant un contrat d'assurance établissant une garantie contre la responsabilité professionnelle, dont la date d'échéance était postérieure au 1^{er} avril 2015, était réputé satisfaire aux dispositions du règlement, et ce, jusqu'à la date d'échéance du contrat.

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2016 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	2 863	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	12	0 \$	0 \$

En vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le montant de la garantie est d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et d'au moins 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

RÉPARTITION DES CLASSES DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2016 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	CLASSE DES MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE	
			PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	Régulier	2 801	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption		11	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Temporaire	29	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption		-	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Retraité	33	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption		1	0 \$	0 \$

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant	71
États financiers	
Bilan	72
Évolution de l'actif net	73
Résultats	74
Flux de trésorerie	76
Notes complémentaires	77
Annexe – Dépenses des comités	80

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif*.

AUTRE POINT

Les états financiers de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015 ont été audités par un autre auditeur.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
 Montréal (Québec)

Le 2 juin 2016

BILAN

AU 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	158 723	71 859
Placements temporaires – note 3	3 310 713	3 164 461
Placement – Fonds de prévention	169	46 643
Comptes clients et autres créances	30 911	48 444
Frais payés d'avance	11 408	16 951
	3 511 924	3 348 358
À LONG TERME		
Fonds de stabilisation des primes d'assurance	50 000	50 000
Immobilisations corporelles – note 4	35 320	33 599
	3 597 244	3 431 957
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs – note 6	491 145	522 596
Revenus perçus d'avance	1 776 079	1 753 249
	2 267 224	2 275 845
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	35 320	33 599
Affectation interne – note 8	700 000	–
Non affecté	594 700	1 122 513
	1 330 020	1 156 112
	3 597 244	3 431 957

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration



, présidente



, trésorière

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	INVESTI EN IMMOBILISATION	AFFECTATION INTERNE (note 8)	NON AFFECTÉ	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	33 599	-	1 122 513	1 156 112	805 423
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 760)	-	184 668	173 908	350 689
Investissement en immobilisations*	12 481	-	(12 481)	-	-
Affectation de l'exercice – note 8	-	700 000	(700 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	35 320	700 000	594 700	1 330 020	1 156 112

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Acquisitions d'immobilisations	12 671
Perte sur dispositions d'immobilisations	(190)
	12 481

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	1 877 034	1 763 665
Cotisations d'assurance responsabilité des membres	87 710	67 522
Délivrance de permis et réinscription	49 799	44 590
Registre de stagiaires	36 392	34 837
Frais d'études de dossiers	34 091	32 788
Services d'offre d'emploi	17 200	17 400
Produits des conventions d'assurance	30 849	25 369
Revenus de placement	23 544	21 577
Formation continue	448 708	364 063
Commandites et publicité	29 665	22 285
Service de référence	23 845	28 182
Amendes	7 143	17 197
	2 665 980	2 439 475

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS (SUITE)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 134 635	892 064
Honoraires et frais de déplacement	115 542	150 805
Loyer et assurance de biens	89 428	90 944
Frais de courrier	9 540	8 767
Impression et photocopies	12 764	12 542
Frais d'audit	6 500	12 898
Assurance responsabilité	75 212	56 807
Contentieux et services juridiques	46 491	34 273
Prix et distinctions	25 121	23 376
Frais d'assemblées	15 535	7 779
Télécommunications	7 439	7 389
Dépenses des comités (Annexe)	279 606	264 094
Formation continue	373 677	283 200
Cotisations	35 879	32 176
Frais du Conseil d'administration	70 092	28 387
Fournitures de bureau	8 945	8 654
Dépenses informatiques	46 725	42 754
Congrès, formation et perfectionnement	17 957	15 214
Communications et marketing	60 670	55 626
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	49 554	50 295
Amortissement des immobilisations corporelles	10 760	10 742
	2 492 072	2 088 786
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	173 908	350 689

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	173 908	350 689
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	10 760	10 742
Perte sur dispositions d'immobilisations	190	-
	184 858	361 431
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	17 533	(11 884)
Frais payés d'avance	5 543	1 307
Créditeurs	(31 451)	75 554
Revenus perçus d'avance	22 830	238 667
	14 455	303 644
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	199 313	665 075
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement – Fonds de prévention	46 474	(15 025)
Investissement en immobilisations	(12 671)	(10 702)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	33 803	(25 727)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	233 116	639 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	3 236 320	2 596 972
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	3 469 436	3 236 320
Représentés par :		
Encaisse	158 723	71 859
Placements temporaires	3 310 713	3 164 461
	3 469 436	3 236 320

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre regroupe les orthophonistes et audiologistes du Québec qui exercent leur profession à titre et à activités réservés.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel. Ils comprennent les méthodes comptables suivantes :

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, du placement – Fonds de prévention, du Fonds de stabilisation des primes d'assurance et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

DESCRIPTION	MÉTHODE	TAUX
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

FONDS DE STABILISATION DES PRIMES D'ASSURANCE

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

L'Ordre gère son portefeuille de placements temporaires en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les placements à court terme se composent d'un compte de trésorerie Desjardins entreprises et d'un compte Avantage entreprise. Ces placements sont considérés comme des liquidités.

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016			2015
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	56 276	46 495	9 781	11 159
Équipement informatique	108 232	82 693	25 539	22 440
	164 508	129 188	35 320	33 599

5 MARGE DE CRÉDIT

L'organisme détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. En date de fin d'exercice, le montant utilisé était de 3 070 \$. Ce montant est inclus dans les fournisseurs et frais courus.

6 CRÉDITEURS

	2016	2015
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	158 289	191 198
Salaires et vacances à payer	97 989	116 935
Sommes à remettre à l'État	234 867	214 463
	491 145	522 596

7 ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Ordre loue des locaux en vertu d'un bail échéant en novembre 2017. Les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2017	71 500
2018	48 945

8 AFFECTATIONS INTERNES

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des dépenses futures prévues est le suivant :

restructuration de la permanence en lien avec le PL98 sur la modernisation de la gouvernance des ordres professionnels, gestion documentaire, déménagement, activités de communication, enquêtes du bureau du syndic, projets de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (pour la mobilité de la main-d'œuvre), sommes dues à Revenu Québec pour le changement de statut des inspecteurs, honoraires professionnels imprévus, plan stratégique 2017, mauvaises créances (diminution de rendement du programme de formation continue, sinistre, diminution des cotisations avec l'augmentation des départs à la retraite).

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2016, le Conseil d'administration a résolu d'affecter la somme de 700 000 \$ pour les dépenses futures prévues telles que mentionnées ci-haut.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

9 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

RISQUES ET CONCENTRATIONS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créanciers. Ils sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

RISQUE DE CRÉDIT

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux comptes clients et autres créances. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et les placements sont investis auprès de grandes institutions financières.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme sont investis dans des comptes bancaires à intérêt élevé. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

ANNEXE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
DÉPENSES DES COMITÉS		
Bureau du syndic *	183 000	148 873
Inspection professionnelle –		
Dépenses du comité et des inspecteurs externes	68 281	80 581
Admission	7 705	12 002
Audit	–	1 228
Révision des plaintes	381	4 312
Révision des équivalences	3 276	2 100
Discipline	16 963	9 054
Gouvernance	–	5 944
	279 606	264 094
* Le bureau du syndic inclut les dépenses suivantes :		
Contrôle de l'usurpation de titre et de la pratique illégale	300	385
Usurpation de titre	–	592
Pratique illégale	1 330	252
Conciliation de comptes d'honoraires	–	970
	1 630	2 199

COORDINATION :

Nathalie Grandoit, M. Sc.

Responsable des communications supportée
par la permanence de l'OOAQ.

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :

Uzin3

TIRAGE :

200 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA

ISBN 978-2-9808419-10-10

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres
recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, Procédé
sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.





**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est, bureau 601,
Montréal (Québec) H2X 1N8

Téléphone : 514 282-9123 / 1 888 232-9123
Télécopieur : 514 282-9541

www.ooaq.qc.ca